

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

50 lots

13 872 m³

vendredi 6 juin 2025 à 14:30

Vente de feuillus - Chatillon en Bazois INFORMATISEE sans présentiel

EFF



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :
Benjamin GOUTORBE
b.goutorbe@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE



A l'initiative des Experts Forestiers, membres de Experts Forestiers de France, des propriétaires forestiers ou leurs mandataires habilités, procèdent à la mise en vente par appel d'offres de lots de bois sur pied décrits dans le présent cahier.

La vente est INFORMATISEE uniquement (pas de présentielle)

Le VENDREDI 6 JUIN 2025 à 14h30

via le site en ligne des Experts Forestiers de France :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Aucune offre papier / mail / fax ne sera prise en compte.

Les soumissions seront déposées toutes charges comprises et hors taxes.

Cette vente aura lieu :

-  aux conditions générales ci-après,
-  aux conditions particulières précisées sur chaque article,
-  ainsi qu'aux cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées (cahier établi par les Experts Forestiers de France).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

La vente aura lieu en séance non publique.

-  Seules les entreprises inscrites sur le site des Experts Forestiers de France et dont le compte est à jour pourront s'inscrire sur la plateforme de vente en ligne : <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>.
-  Seules pourront soumissionner les personnes invitées et qui s'engageront à respecter les conditions du cahier des clauses générales et particulières de la fiche de lot.
-  Chaque Expert assurera le suivi des coupes estimées par ses soins et il conviendra de s'adresser à lui pour tous renseignements.
-  Les exploitants forestiers désirant se porter acquéreur d'une ou plusieurs coupes devront déposer leur promesse de caution bancaire auprès de l'Expert Forestier coordinateur de la vente : Benjamin Goutorbe – 310 rue des Heurtras – 58110 Alluy – b.goutorbe@foret-bois.com, faute de quoi, ils s'exposeraient à voir leurs offres refusées. La caution devra obligatoirement être un établissement bancaire sur une place française.

PROCEDURE DE DÉPÔT DES OFFRES SUR LE SITE DE VENTE EN LIGNE

- 1) Être inscrit sur le site EFF (Experts Forestiers de France) www.foret-bois.com et avoir son compte à jour et validé par EFF (notamment attestation de RC)

- 2) Se connecter à la plateforme de vente <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> et s'inscrire à la vente sans tarder afin que l'expert coordonnateur valide votre participation
Il est conseillé de déposer vos offres en amont de la vente (sur le site de vente en ligne), afin d'anticiper un éventuel manque de votre débit internet le jour de la vente. Comme indiqué, vous avez la possibilité de modifier votre offre à tout moment.
- 3) La veille de la vente vous recevrez un mail avec des codes pour suivre la vente via une conférence téléphonique. Vérifier vos spams pour vous assurer de sa bonne réception.
- 4) Le jour de la vente, se connecter au site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>, choisir le nom de la vente et cliquer sur direct pour suivre la vente et pouvoir soumissionner.
- 5) A l'issue du temps de vente, le lot se trouvera de plein droit vendu à celui dont la soumission comportera le prix le plus élevé au-dessus du prix de retrait.
Faute d'offre supérieure au prix de retrait, la coupe sera retirée de la vente.

Dans le cas où le lot aura reçu au minimum une offre inférieure au prix de retrait, celui-ci sera communiqué à l'assistance dans la mesure où la seule offre inférieure au prix de retrait ne soit pas dérisoire.

A l'issue de la vente et si le propriétaire maintient sa coupe en vente, le mieux disant aura priorité pour faire connaître son offre dans les cinq jours suivants la vente.

Les résultats de la vente seront consignés dans un procès-verbal électronique par EFF dans lequel figurera le numéro d'article, le nom du vendeur, le nom de l'acheteur, le montant de la soumission ainsi que l'ensemble des soumissions.

VALIDATION DE LA VENTE

La vente ne sera considérée définitive qu'à réception, par le vendeur, du marché signé, du règlement comptant, des billets à ordre avalisés, d'une attestation de responsabilité civile mentionnant spécifiquement l'exploitation forestière, et de l'engagement de cautionnement bancaire (soit caution permanente en cours de validité, soit par la signature de la caution sur le contrat, les cahiers des clauses, la fiche de lot).

Le permis d'exploiter ou d'enlever ne sera délivré qu'à réception de l'ensemble de ces éléments.

L'acquéreur ne pourra débiter l'exploitation qu'une fois toutes les démarches administratives et financières validées.

Il est expressément demandé aux acheteurs de bien vouloir remettre à leurs bucherons et débardeurs une copie de la fiche de vente et du plan en couleurs, afin que ceux-ci aient connaissance du lieu, des limites, des conditions particulières du lot, du nombre d'arbres.

Liste des experts participants

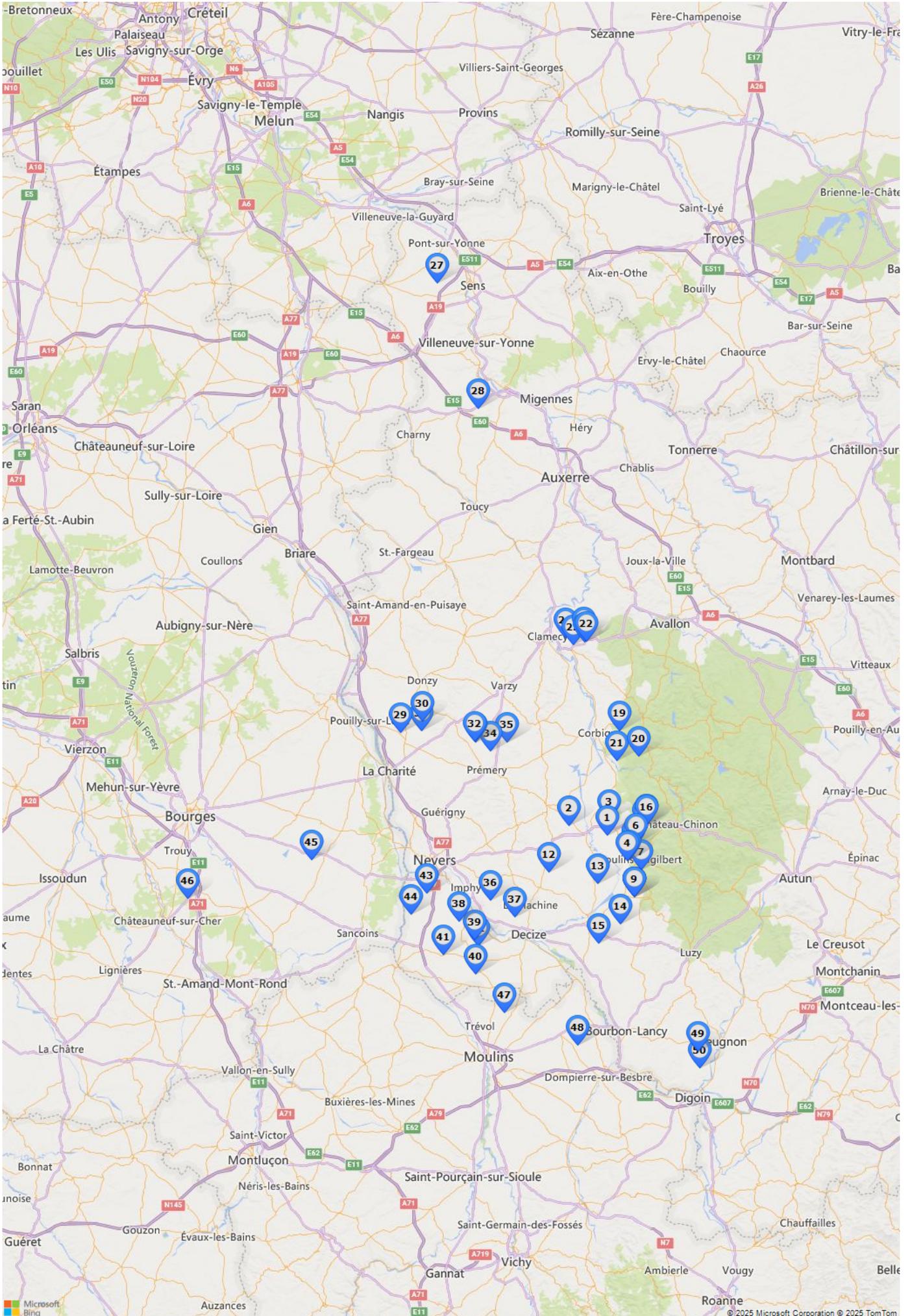
Initiales	Expert	Statut	Adresse	Téléphone	Courriel
Ma. Char	de CHARRY Martin	Participant		Tél : +33140398197 Mobile : 0778906631	m.decharry@foret-bois.com
Ma. DES.	DESVERGNE Manuel	Participant		Tél : 05 45 68 23 16 Mobile : 06 32 07 54 20	m.desvergne@foret-bois.com
Be. GOU.	GOUTORBE Benjamin	Coordinateur		Mobile : 06 65 63 80 32	b.goutorbe@foret-bois.com
Fr. LAB.	LABBE Frédéric	Participant		Tél : 03 86 23 03 74 Mobile : 06 84 38 63 01	f.labbe@foret-bois.com
An. QUE.	QUELET Antoine	Participant		Mobile : 06 31 45 05 84	a.quelet@foret-bois.com

Sommaire

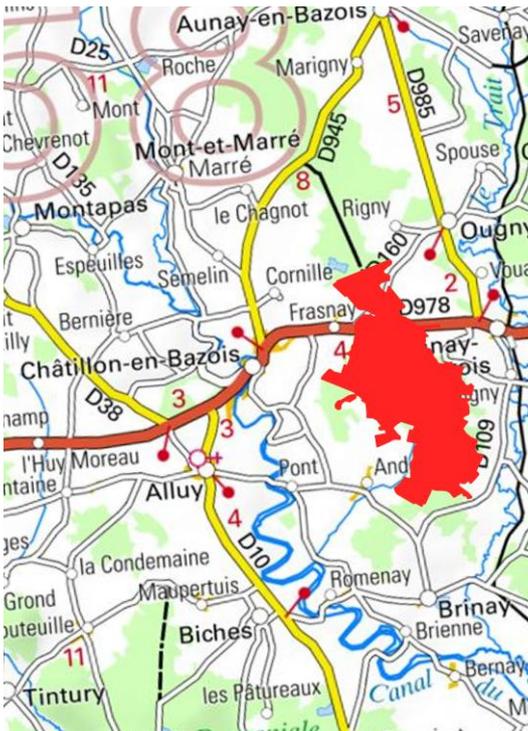
Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
1	GOUTORBE Benjamin	Chêne	CHATILLON EN BAZOIS (58110)	Nièvre	524 m3	
2	LABBE Frédéric	Chêne	ROUY (58110)	Nièvre	158 m3	
3	GOUTORBE Benjamin	Chêne	TAMNAY EN BAZOIS (58110)	Nièvre	140 m3	
4	GOUTORBE Benjamin	Chêne	LIMANTON (58290)	Nièvre	303 m3	
5	DESVERGNE Manuel	Chêne	MOULINS ENGILBERT (58290)	Nièvre	300 m3	
6	GOUTORBE Benjamin	Chêne	MOULINS ENGILBERT (58290)	Nièvre	108 m3	
7	GOUTORBE Benjamin	Chêne	MOULINS ENGILBERT (58290)	Nièvre	195 m3	
8	GOUTORBE Benjamin	Chêne	MOULINS ENGILBERT (58290)	Nièvre	121 m3	
9	GOUTORBE Benjamin	Chêne	VANDENESSE (58290)	Nièvre	269 m3	
10	GOUTORBE Benjamin	Chêne	VANDENESSE (58290)	Nièvre	245 m3	
11	GOUTORBE Benjamin	Chêne	VANDENESSE (58290)	Nièvre	257 m3	
12	LABBE Frédéric	Chêne	ANLEZY (58270)	Nièvre	336 m3	
13	GOUTORBE Benjamin	Chêne	MONTIGNY SUR CANNE (58340)	Nièvre	137 m3	
14	GOUTORBE Benjamin	Chêne	THAIX (58250)	Nièvre	579 m3	
15	LABBE Frédéric	Chêne	FOURS (58250)	Nièvre	157 m3	
16	GOUTORBE Benjamin	Chêne	ST PEREUSE (58110)	Nièvre	286 m3	
17	GOUTORBE Benjamin	Chêne	ST PEREUSE (58110)	Nièvre	222 m3	
18	GOUTORBE Benjamin	Chêne	ST PEREUSE (58110)	Nièvre	130 m3	
19	de CHARRY Martin	Chêne	CERVON (58800)	Nièvre	163 m3	
20	GOUTORBE Benjamin	Chêne	VAUCLAIX (58140)	Nièvre	347 m3	
21	GOUTORBE Benjamin	Chêne	MOURON SUR YONNE (58800)	Nièvre	566 m3	
22	GOUTORBE Benjamin	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	161 m3	
23	GOUTORBE Benjamin	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	103 m3	
24	GOUTORBE Benjamin	Chêne	BREVES (58530)	Nièvre	176 m3	
25	LABBE Frédéric	Chêne	DORNECY (58530)	Nièvre	724 m3	
26	LABBE Frédéric	Chêne	ARMES (58500)	Nièvre	277 m3	
27	QUELET Antoine	Chêne	VILLEBOUGIS (89150)	Yonne	343 m3	
28	QUELET Antoine	Chêne	BEON (89410)	Yonne	167 m3	
29	LABBE Frédéric	Chêne	GARCHY (58150)	Nièvre	64 m3	
30	LABBE Frédéric	Chêne	VIELMANAY (58150)	Nièvre	132 m3	
31	LABBE Frédéric	Chêne	VIELMANAY (58150)	Nièvre	847 m3	
32	LABBE Frédéric	Chêne	DOMPIERRE SUR NIEVRE (58350)	Nièvre	354 m3	

Sommaire

Article	Expert	Essence principale	Commune	Département	BO	BI
33	LABBE Frédéric	Chêne	DOMPIERRE SUR NIEVRE (58350)	Nièvre	555 m3	
34	GOUTORBE Benjamin	Chêne	GIRY (58700)	Nièvre	134 m3	
35	LABBE Frédéric	Chêne	ARTHEL	Nièvre	173 m3	
36	GOUTORBE Benjamin	Chêne	ST OUEN SUR LOIRE (58160)	Nièvre	178 m3	
37	LABBE Frédéric	Chêne	SOUGY SUR LOIRE (58300)	Nièvre	301 m3	
38	GOUTORBE Benjamin	Chêne	LUTHENAY UXELOUP (58240)	Nièvre	269 m3	
39	LABBE Frédéric	Chêne	FLEURY SUR LOIRE (58240)	Nièvre	128 m3	
40	LABBE Frédéric	Chêne	TOURY SUR JOUR (58240)	Nièvre	189 m3	
41	GOUTORBE Benjamin	Chêne	AZY LE VIF (58240)	Nièvre	498 m3	
42	LABBE Frédéric	Chêne	FLEURY SUR LOIRE (58240)	Nièvre	225 m3	
43	LABBE Frédéric	Chêne	CHALLUY (58000)	Nièvre	131 m3	
44	LABBE Frédéric	Chêne	MARS SUR ALLIER (58240)	Nièvre	82 m3	
45	GOUTORBE Benjamin	Chêne	BENGY SUR CRAON (18520)	Cher	114 m3	
46	QUELET Antoine	Chêne	SERRUELLES (18190)	Cher	498 m3	
47	GOUTORBE Benjamin	Chêne	GENNETINES (03400)	Allier	169 m3	
48	GOUTORBE Benjamin	Chêne	BEAULON (03230)	Allier	157 m3	
49	GOUTORBE Benjamin	Chêne	RIGNY SUR ARROUX (71160)	Saône-et-Loire	887 m3	
50	GOUTORBE Benjamin	Chêne	RIGNY SUR ARROUX (71160)	Saône-et-Loire	293 m3	
Total		50 lots			13 872 m3	0 st
				dont feuillus	13 691 m3	0 st
				dont résineux	0 m3	0 st



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GROUPEMENT FORESTIER FORÊT DE DELY
NIEVRE (58)
BRINAY
DÉLY
PEFC 10-21-1/2023
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie
Cerclage Srong rouge + 1 flachis corps + Pied



Expert Forestier
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage
Benjamin Goutorbe
Tel : 06 65 63 80 32

Contact / visite
Benoist Guyet
Tel : 06 89 93 53 24



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
350	524	1,5
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes	-	-	-	-	3	19	24	72	38	25	8	1	-	-	-	-	-	-	-	190	298	1,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	3	21	28	47	19	10	5	-	-	-	-	-	-	-	-	133	187	1,4
Chênes gélifs	-	-	-	-	2	-	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	8	1,2
Chênes secs	-	-	-	-	-	3	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	8	1,4
Hêtres	-	-	-	-	1	-	-	2	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	13	1,6
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	10	1,6
Total BO	-	-	-	-	9	40	58	125	65	39	13	1	-	-	-	-	-	-	-	350	524	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR36 789 674 777

Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Caution 4 500€ ou caution permanente

C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur

Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement ressuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière

Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente

Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation

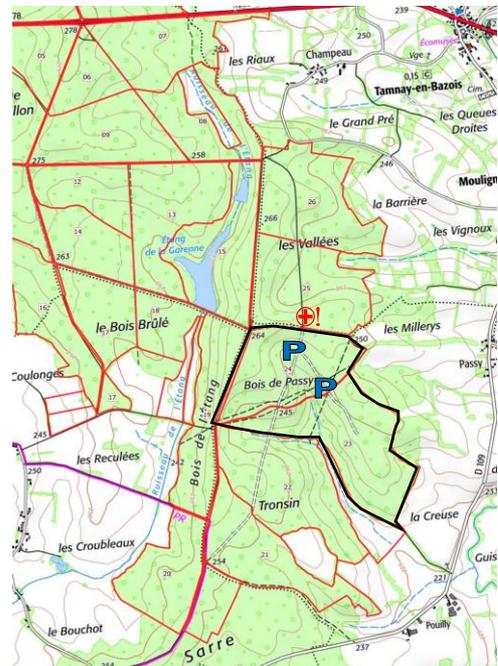
Couverture téléphonique Bonne

PRSF **!** N°PRF 47.039976 , 3.701686

Prix de vente ht €

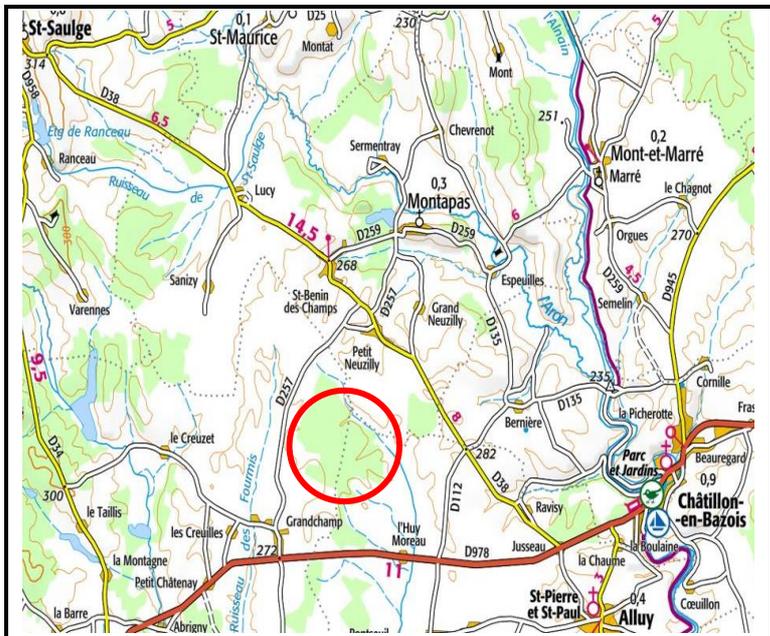
Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Rouy.
Nom de la forêt : Forêt du Grand Brignon.
Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).
Surface : 15 ha 52.
Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	157,91 m ³
Volume moyen :	1,90 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : Groupement Forestier du Grand Brignon.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	Volume
82 Chênes	1		5	7	7	7	7	11	11	6	8	2	5	2	1	1		1	
vol. présumé (m ³)	0,6		12,0			30,0			58,7			36,6			18,5				156,36 m ³
dont secs									1		2			2					1
dont chablis									1										
1 Hêtre								1											1,55 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.058895° /Longitude 3.585169°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis de la racine.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route forestière, sur le dépôt.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

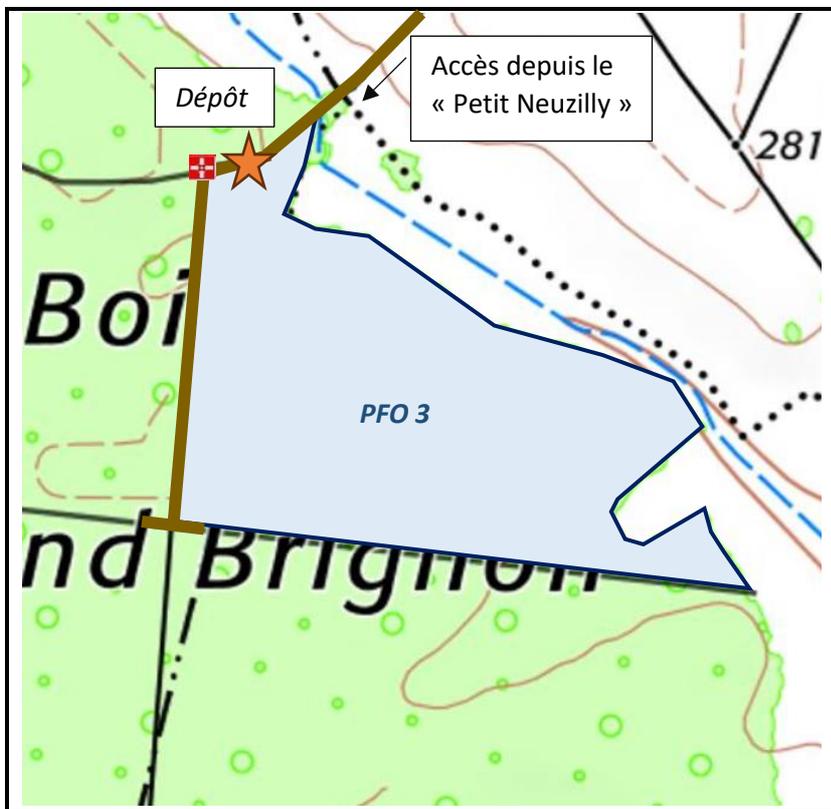
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

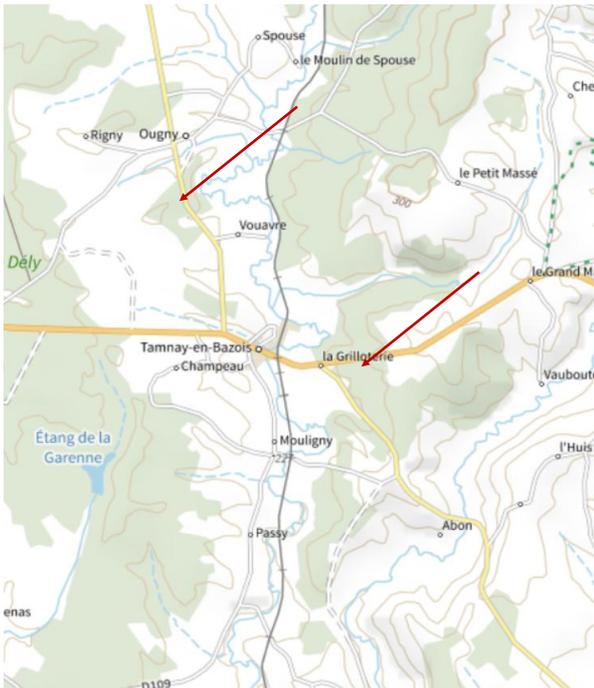
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MARIE PIERRE HAYETTE
Département Nièvre (58)
Commune TAMNAY EN BAZOIS
Forêt LA BOUTONNERIE
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(11,4524ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 11ha 45a 24ca
Parcelle(s) n° B98-A339(89 t) B565(12 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert forestier
Agence BOURGOGNE
 310 rue des heurtras - 58110 Alluy
 Tel : 06 65 63 80 32
 Mail : b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage / Contact visite Benjamin Goutorbe - Expert forestier
 Tel : 06 65 63 80 32
 Mail : b.goutorbe@racines.com



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
101	140	1,4
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	4	2	10	9	5	2	1	-	-	-	-	-	-	-	33	50	1,5
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	9	9	19	14	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57	76	1,3
Chênes secs	-	-	-	1	3	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	10	1,2
Hêtres sains	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	4	1,5
Total BO	-	-	-	-	1	16	11	31	25	13	3	1	-	-	-	-	-	-	-	101	140	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON ASSUJETI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt (B98-A339) bord de D985 / B565, place de dépôt D985
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** (B98-A339) : 47.0713830, 3.7097934 / (B565) : 47.0514019, 3.7323435



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GFA DE LIMANTON
NIEVRE (58)
LIMANTON (58)
RAIE
PEFC 10-21-1/2153
NON
CHÊNES HÊTRES
Amélioration/Eclaircie(25,75ha)
Cerclage Fluo rouge & 1 flashis corps + pied
Trait oblique Fluo rouge
25ha 75a 00ca
15(59 t) 16(125 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués



Expert Forestier

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032

Contact / visite
Benoist Guyet Technicien forestier
Tél : 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
184	303	1,6
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	2	9	20	22	21	7	7	-	-	-	-	-	-	-	89	160	1,8
Chênes brogneux	-	-	-	-	1	6	13	15	13	12	5	2	-	-	-	-	-	-	-	67	102	1,5
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1,7
Chênes secs	-	-	-	-	-	1	4	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	11	1,5
Hêtres sains	-	-	-	-	-	3	5	5	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	16	23	1,5
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	1	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	1,2
Total BO	-	-	-	-	2	8	27	46	41	37	13	9	-	1	-	-	-	-	-	184	303	1,6

Dont 2 arbres chablis

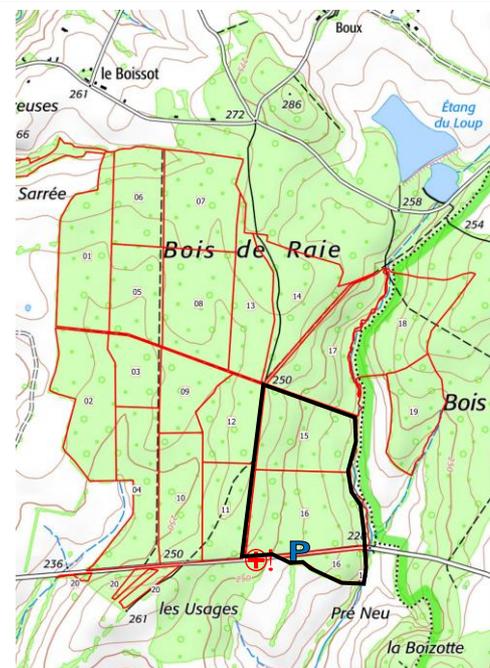
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR82350457305
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route D°132
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF  N°PRS : 46.984391° / 3.763166°

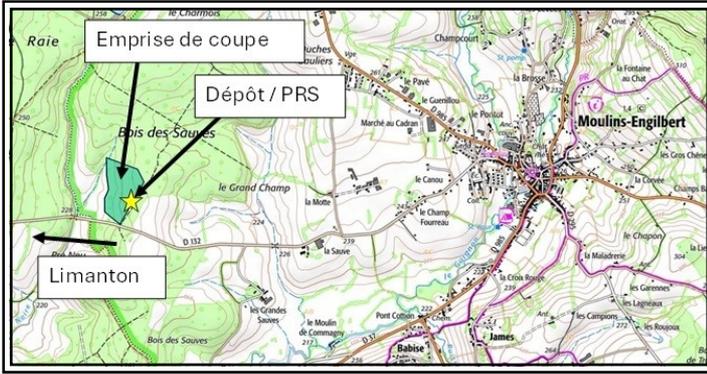
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE BOIS EN BLOC ET SUR PIED



Article n°
Référence lot : 040325



Propriétaire : GF du BOIS DES SAUVES
Estimé par : M.DESVERGNE/M.BEAUCHEF
Expert Forestier : Cabinet Béchon - Experts Forestiers
27 rue de Montbron - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 68 23 16
mail : contact@cabinet-bechon.fr
Ecocertification : PEFC10-21-1/2024



Département : Nièvre
Commune : Moulin Engilbert et Limanton
Lieu-dit : Les Sauves
Essences principales : Chêne
Nature de la coupe : Coupe de régénération et d'ensemencement
Surface : 4,40 ha - parcelle(s) : 5
Réserves : Tous les arbres non marqués
Qualité : Belle proportion de billes de qualité
Limites : 2 traits de peinture horizontaux, chemins, fossés, routes
Marquage : Deux flachis au corps et 1 au pied avec l'empreinte du marteau des Experts (M2B-MD)



Nombre de pieds	Volumes présumés
150	B.O./Billon : 300 m ³
	Vol. Moy. : 2,00 m ³

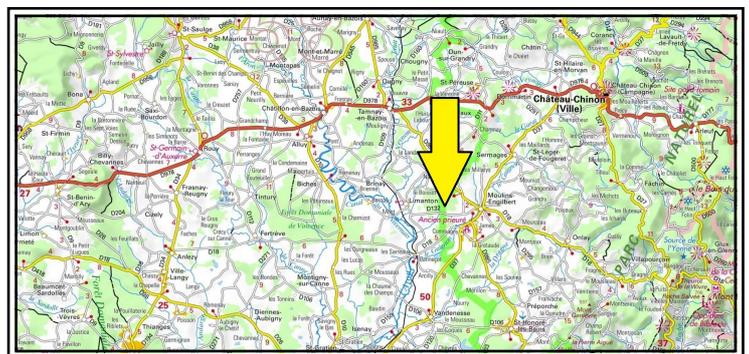
Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	90		
150	Chêne	2	7	13	23	36	33	16	11	7	1	1	300 m ³	2,00 m ³
150													300 m ³	2,00 m ³

Visite : Voir plan. Contact : M. DESVERGNE 06 32 07 54 20

Conditions particulières

- Paiement :** Conditions Générales
- T.V.A. :** Assujetti à la TVA - n° : FR 21 800413254
- C.V.O. :** Régulée par délégation par l'acquéreur
- Cauton de bonne fin de travaux :** 3 000 €
- ou Cauton permanente**
- Exploitation :** A faire par temps sec. Ne pas encombrer les chemins, fossés et ruisseaux.
- Débardage :** Exploitation et débardage obligatoire par temps sec.
- Avertissement :** Prévenir l'Expert 8 jours avant le début de l'exploitation. Idem pour le débardage.
- Régénération :** Faire très attention à la régénération naturelle.
- Délai d'exploitation :** 28/11/2026
- Délai d'enlèvement :** 28/11/2026

Lat N. 46° 59 ' 8.37" / Long E. 3° 46 ' 30.1"



Point de rencontre - secours (18 / 112 / 15)

Lat N. 46° 59 ' 8.37" / Long E. 3° 46 ' 30.1"
Couverture réseau téléphone : moyenne
Piste carrossable

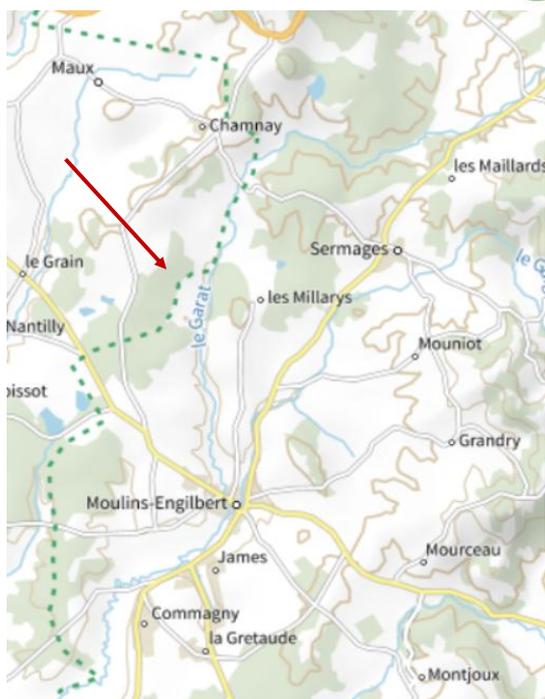
Prix :

Acquéreur :

Cauton :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire PHILIPPE DE ROÛALLE
Département NIEVRE (58)
Commune MAUX
Forêt CHAPITRE COUETTE BOUX
Ecocertification PEFC 10-21-1/352
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(10,3545ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 10ha 35a 45ca
Parcelle(s) n° 2(88 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage / Contact visite Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
88	108	1,2
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	4	5	9	3	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	22	28	1,3
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	10	17	18	7	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	57	70	1,2
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1,5
Chênes secs	-	-	-	-	-	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	9	1,1
Total BO	-	-	-	-	-	16	24	30	12	4	1	1	-	-	-	-	-	-	-	88	108	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR4941832315
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt Sur place de dépôt
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Moyenne
PRSF **+** N°PRs (47.0186352, 3.7904612)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

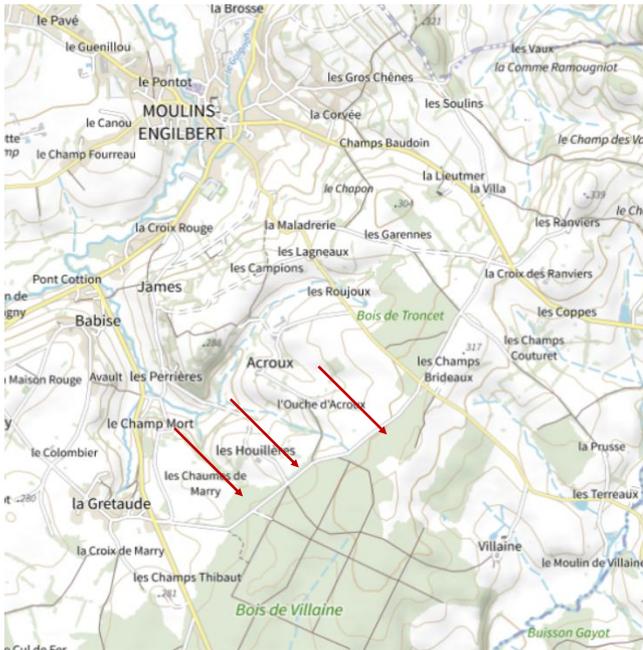
PHILLIPE DUCHEMIN
Nièvre (58)
MOULINS ENGILBERT
MARY
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(13,24ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

Expert Forestier



Responsable cubage /
Contact visite

Benjamin Goutorbe - Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel : 06 65 63 80 32
Mail : b.goutorbe@racines.com



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
123	195	1,6
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	1	2	6	5	4	2	2	-	1	-	-	-	-	-	24	38	1,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	3	13	18	13	8	3	2	3	1	-	-	-	-	-	64	97	1,5
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	1	4	12	7	3	1	5	-	-	-	-	-	-	-	33	57	1,7
Hêtres sains	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,6
Total BO	-	-	-	-	1	5	19	37	25	16	6	9	3	2	-	-	-	-	-	123	195	1,6

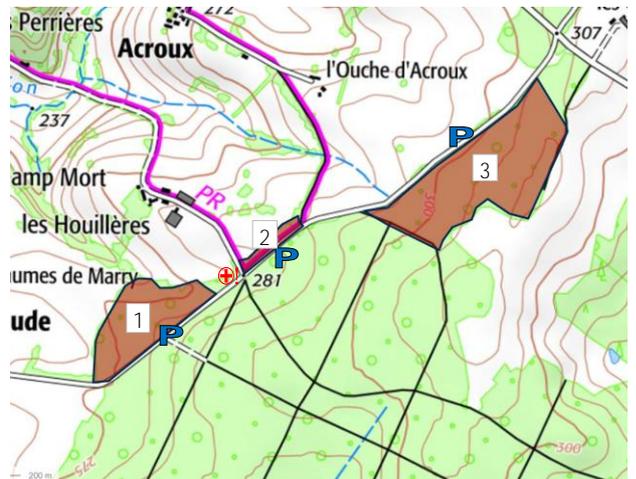
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON ASSUJETTI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houpiers sont réservés

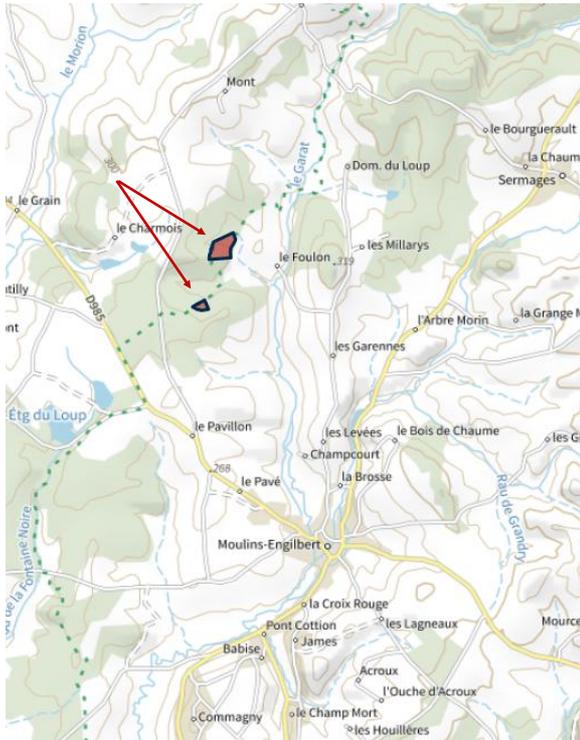
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route communale
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRSF (46.9672223, 3.8161524)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF du Champ Roy
Département Nièvre (58)
Commune MOULINS-ENGLIBERT
Forêt GF DU CHAMP ROY
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Coupe d'amélioration
Marquage BO cerclage strong rouge + 1 flashy corps + pied
Marquage BI
Surface 5ha 20a 00ca
Parcelle(s) n° A-0019 ; A-0026
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe - Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel : 06 65 63 80 32
Mail : b.goutorbe@racines.com
Racines
Responsable cubage Benjamin Goutorbe - Expert forestier
Tel : 06 65 63 80 32
Contact / visite Benoist Guyet
Tel : 06 89 93 53 24

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
68	121	1,8
B.I. =		0 st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

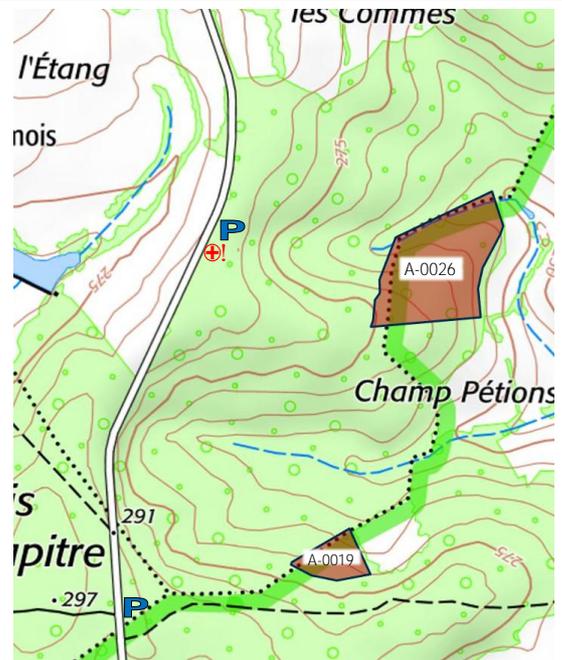
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	-	5	9	5	5	4	1	-	1	-	-	-	-	-	31	58	1,9
Chênes brogneux	-	-	-	-	1	2	9	12	2	6	-	2	1	-	1	-	-	-	-	36	63	1,7
Chênes secs	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0,9
Total BO	-	-	-	-	2	2	15	21	7	11	4	3	1	1	1	-	-	-	-	68	121	1,8

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houpiers sont réservés
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de départementale D11
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **Ⓡ** N°PRs (47.0172110, 3.7888895)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Mme Dominique LABOUE
NIEVRE (58)
VANDESSE
GRANDS BOIS
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(18ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

18ha 00a 00ca
3(240 t)
Appeler Nicolas Bernard
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués

Expert Forestier



Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0325031697 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage / Contact
/ Visite

Nicolas Bernard
Tel: 0325031697 Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
240	269	1,1
B.I. =	0	st

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

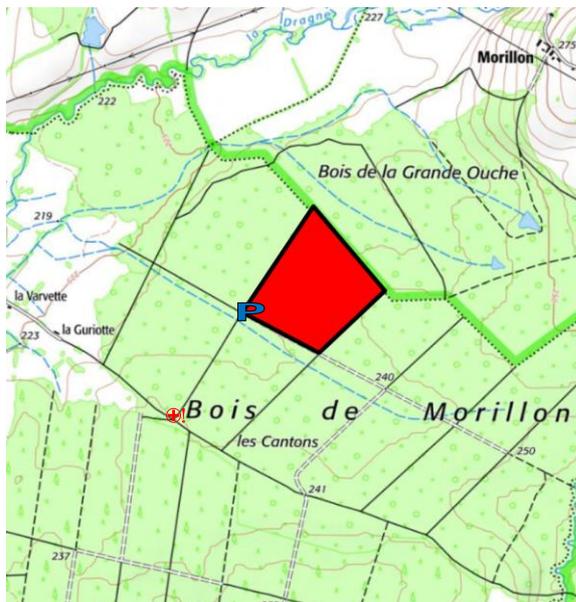
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	26	44	44	10	9	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	135	154	1,1
Chênes brogneux	-	-	-	-	1	8	7	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	20	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	1	15	31	23	7	5	4	-	-	1	-	-	-	-	-	-	87	95	1,1
Total BO	-	-	-	1	42	83	74	19	14	4	2	-	1	-	-	-	-	-	-	240	269	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **Ⓡ** N°PRSF (46.9182586, 3.7976576)



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Mme Dominique LABOUE
NIEVRE (58)
VANDENESSE
GRANDS BOIS
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(16,71ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

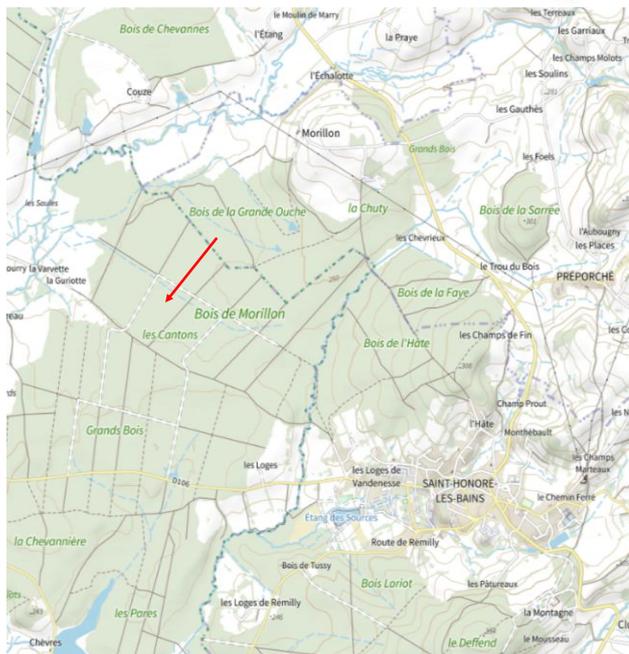
Expert Forestier



Benjamin Goutorbe
Expert Forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel : 0665638032
Mail : b.goutorbe@racines.com

**Responsable cubage /
Contact / Visite**

Nicolas Bernard
Tel : 0631495658



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
200	245	1,2
B.I. =		0 st

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	14	35	24	12	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92	108	1,2
Chênes brogneux	-	-	-	2	1	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	10	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	7	30	28	15	8	9	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99	128	1,3
Total BO	-	-	-	23	66	57	28	14	10	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	245	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA ASSUJETI
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

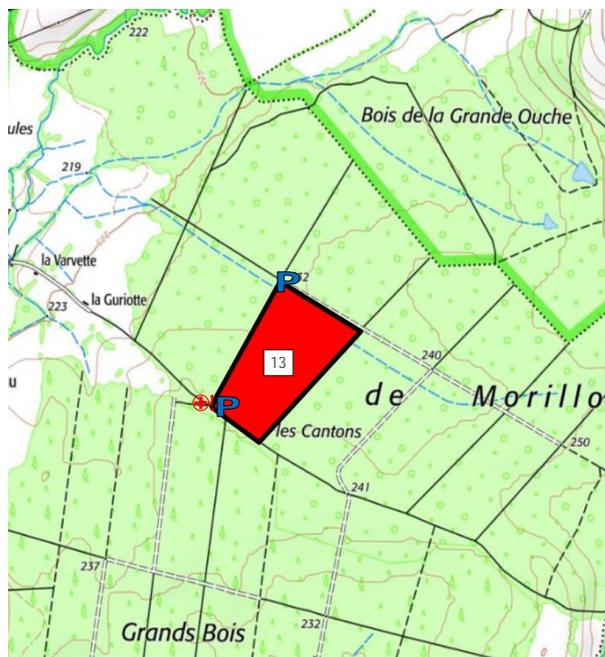
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRs (46.9182586, 3.7976576)

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Mme Dominique LABOUE
NIEVRE (58)
VANDESENNE
GRANDS BOIS
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(24,68ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

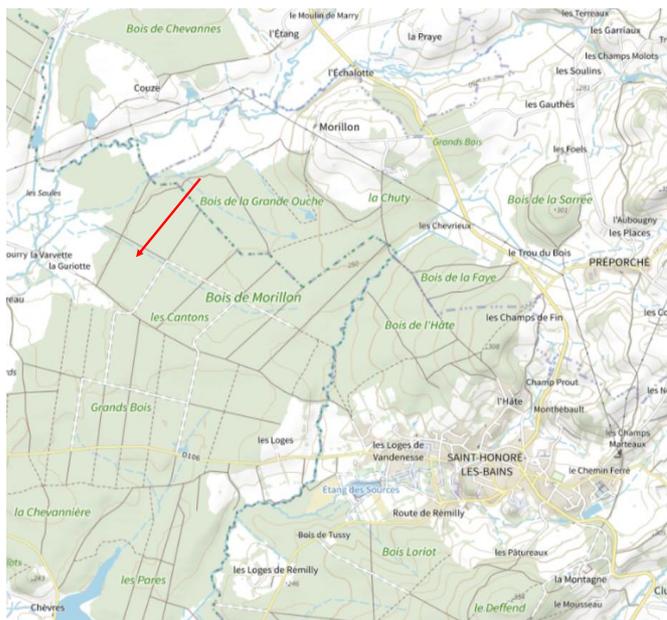
Expert Forestier



Benjamin Goutorbe
Expert Forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel : 0665638032
Mail : b.goutorbe@racines.fr

Responsable cubage / Contact / Visite

Nicolas Bernard
Tel : 0631495658



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
211	257	1,2
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	12	31	32	18	9	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	104	127	1,2
Chênes brogneux	-	-	-	-	1	5	3	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	19	1,2
Chênes gélifs	-	-	-	-	10	22	26	14	9	8	2	1	-	-	-	-	-	-	-	92	111	1,2
Total BO	-	-	-	-	23	58	61	37	19	9	2	1	-	1	-	-	-	-	-	211	257	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

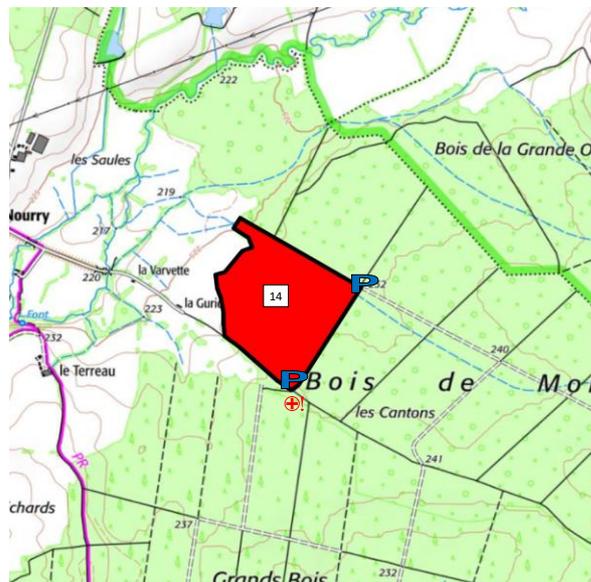
TVA #N/A
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF N°PRSF (46.9182586, 3.7976576)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° - Bois de la Fouilleuse



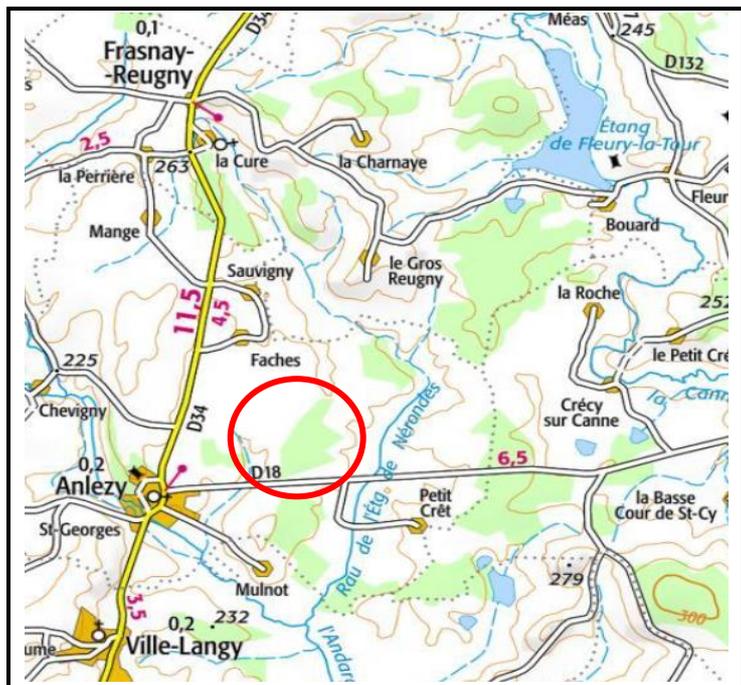
Département : Nièvre (58).
 Commune : Anlezy.
 Nom de la forêt : Bois de la Fouilleuse.
 Parcelles cadastrales : B 443-665.
 Surface : 3 ha 86.
 Nature de la coupe : Renouvellement.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	336,00 m ³
Volume moyen :	1,74 m ³

Marquages : ceinturés à la peinture rose et flashés à la racine portants l’empreinte du marteau de l’expert dans le périmètre de la coupe rase marqué de trois traits horizontaux roses.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : GF DE SAINT AUBIN LA CHARNAIE.
Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74



Extrait IGN

Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
193 Chênes	2	8	17	15	16	29	16	28	14	18	18	9	2		1	336,00 m ³
vol. présumé (m ³)	1,3		40,6			93,6			123,5			74,4			2,5	
dont gélif			1													
dont secs				1			1	1	2		1					
dont chablis											1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.96038°/Longitude 3.52103°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : Réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec et porteur ;

Dépôt : l’aire de stockage s’effectuera le long de la route départementale n°18 dans la parcelle cadastrale B665.

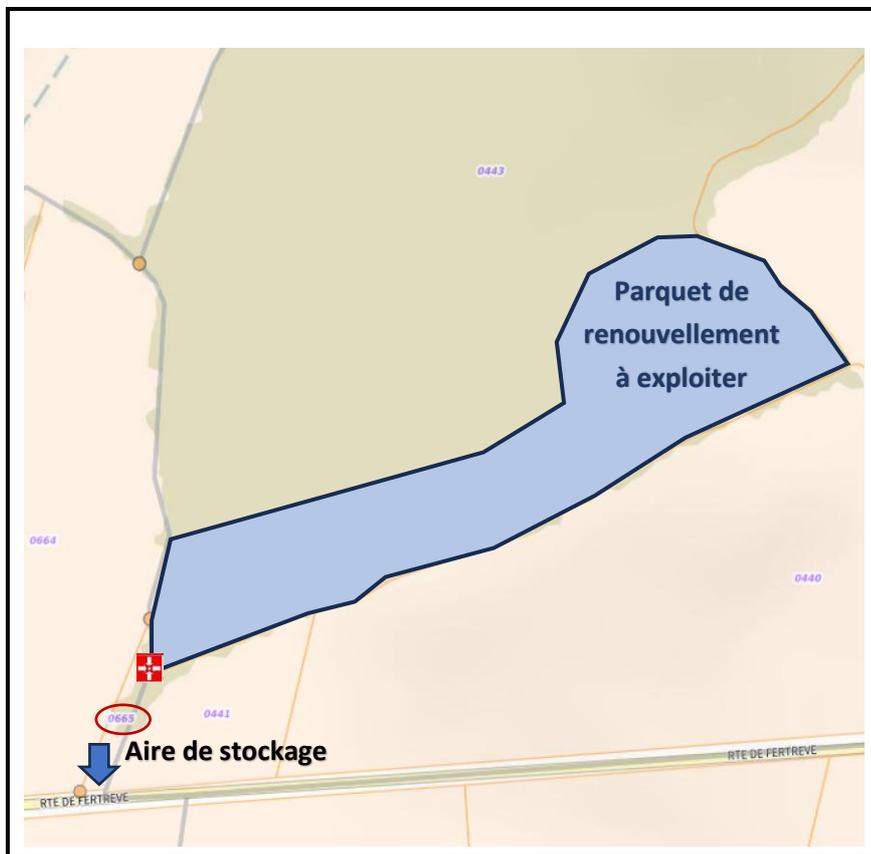
Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :
 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :
 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



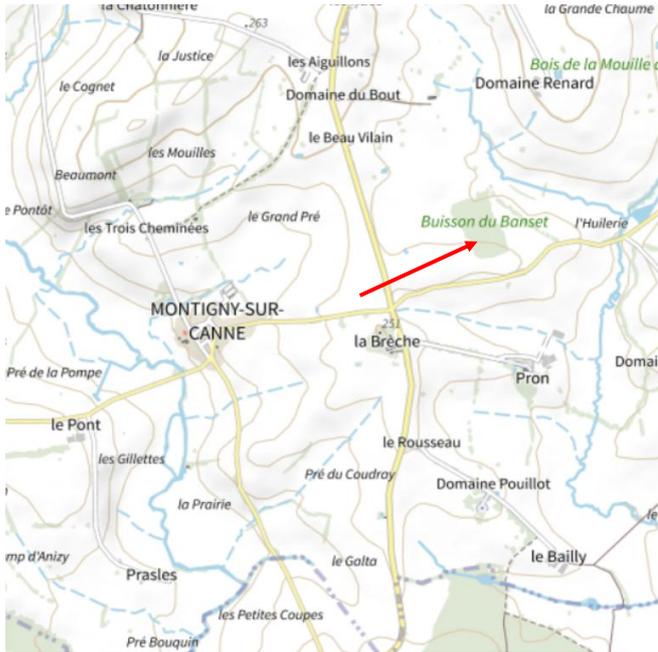
Extrait IGN

L’acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

Mr. THOMAS
Nièvre (58)
MONTIGNY SUR CANNE
Buisson du Banset
NON
NON
CHÊNES
Coupe rase(0,8466ha)
Trait oblique Strong rouge & NON
0ha 84a 66ca
0489(56 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués

Expert Forestier



Responsable cubage / Contact visite

Benjamin Goutorbe - Expert forestie
Agence Bourgogne
310 rue des heurtras - 58100 Alluy
tel : 06 65 63 80 32
mail : b.goutorbe@racines.com
GARNIER Benjamin - Apprenti
tel : 07 78 68 15 58
mail : b.garnier@racines.com

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
56	137	2,5
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	-	-	2	3	4	3	3	3	1	1	1	-	1	-	22	65	2,9
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	-	6	5	5	7	3	3	2	3	-	-	-	-	-	34	72	2,1
Total BO	-	-	-	-	-	-	6	7	8	11	6	6	5	4	1	1	-	1	-	56	137	2,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de la départementale 106
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF 46.934913°/3.673174°

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire MR ET MME FRANCOIS FEUILLET
Département SAONE ET LOIRE (71)
Commune THAIX
Forêt LA GARENNE
Ecocertification NON
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Coupe d'amélioration
Marquage BO Cerclage Strong Rouge + Flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 64ha 34a 00ca
Parcelle(s) n° 1(66 t) 2(75 t) 3(74 t) 4(117 t) 5(178 t)
Code cadenas 1997
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage/Contact/visite Benoist Guyet
Tel : 0689529247



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
510	579	1,1
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

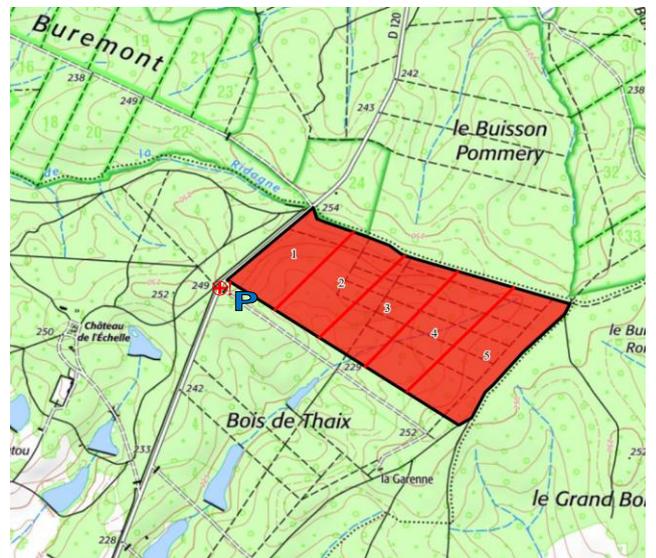
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	32	32	28	41	22	10	4	2	2	-	-	-	-	-	-	173	205	1,2
Chênes brogneux	-	-	-	-	67	89	47	44	19	19	8	3	-	-	-	-	-	-	-	296	316	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	-	1	3	2	2	9	2	1	5	-	-	-	-	-	-	-	25	40	1,6
Chênes secs	-	-	-	-	2	1	3	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	10	1,1
Hêtres sains	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	0,8
Hêtres branchus	-	-	-	-	2	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	1,2
Total BO	-	-	-	-	102	128	82	89	51	33	13	10	2	-	-	-	-	-	-	510	579	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non assujetti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRS (46.849769 , 3.746393)



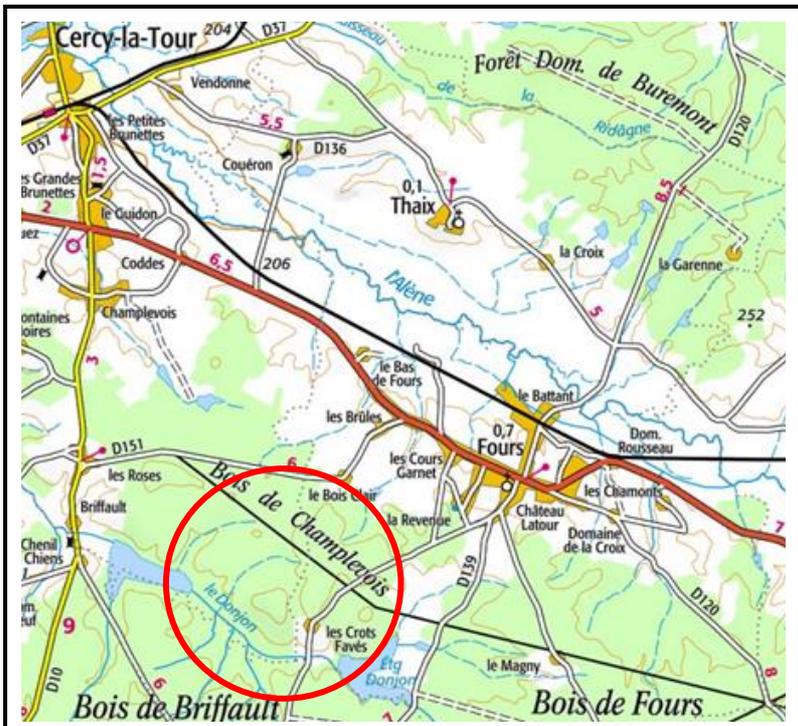
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Forêt ecocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : Fours.

Nom de la forêt : Forêt de Fours.

Parcelle forestière : 8 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 92.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	157,38 m³
Volume moyen :	1,37 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.



Expert forestier : **Frédéric LABBE**

1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74



frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
115 Chênes	9	6	17	20	20	11	7	10	5	5	5	157,38 m³
vol. présumé (m³)	6,3		43,6			51,8		42,3		13,5		
dont gélifs			1		4			1	1			
dont secs			1	2	1		1	1				

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.807340°/Longitude 3.676379°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

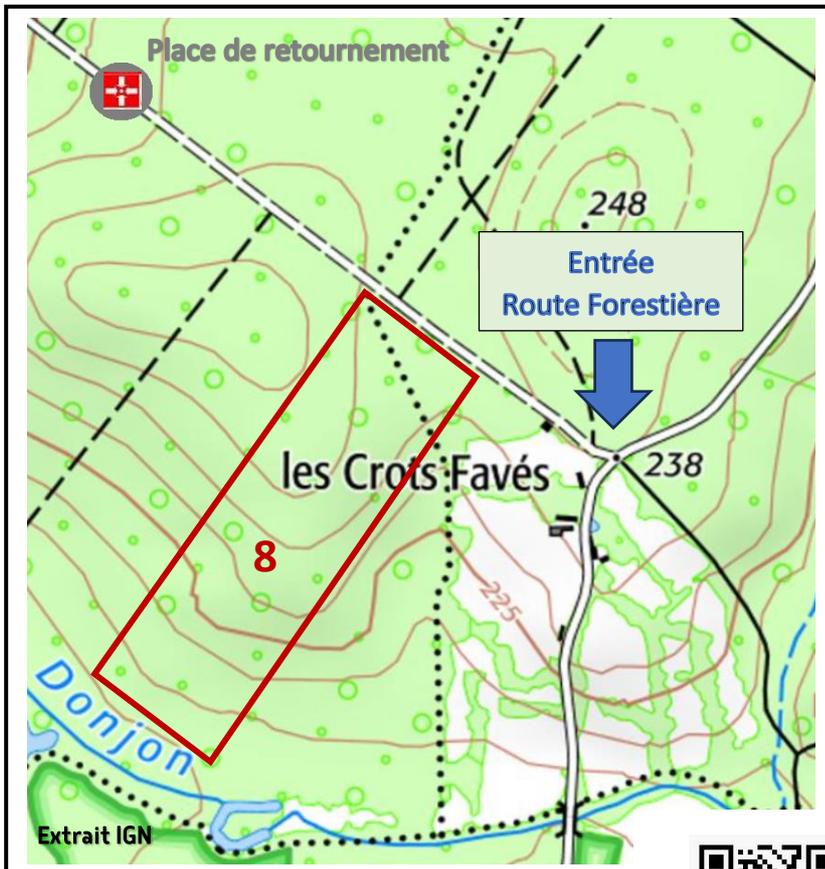
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :

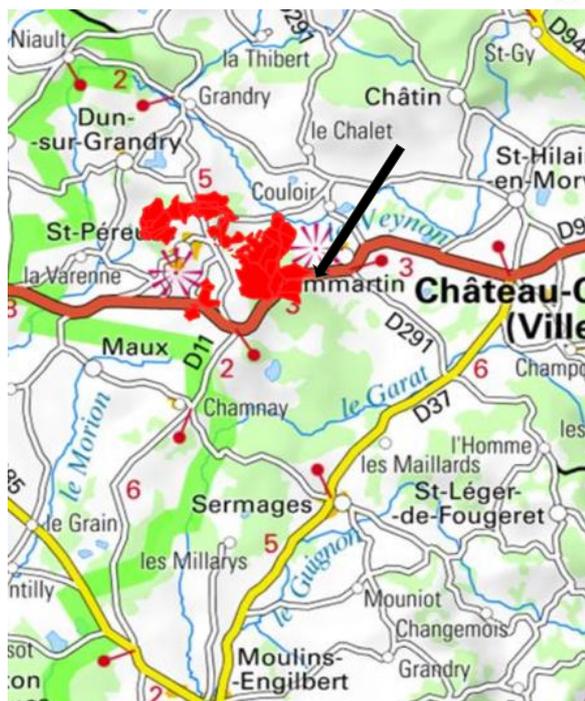


Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON EN BAZOIS DU 07/06/2024

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire FRANCE VALLEY ENTREPRENEURS
 Département NIEVRE (58)
 Commune DOMMARTIN
 Forêt SAINT PEREUSE
 Ecocertification PEFC - 10-21-1/2489
 Labelisation NON
 Essence principale CHÊNES
 Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(14,36ha)
 Marquage BO Cerclage strong rouge+1 marque au corps+piéd
 Surface 15ha 36a 00ca
 Parcelle(s) n° 1 et 2(249 t)
 Limites Celles des parcelles & des peuplements
 Réserves Arbres non marqués
 Expert Forestier Goutorbe Benjamin Expert forestier
 Agence Alluy
 310 rue des Heurtras 58110 Alluy
 Tel: 0665638032
 b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage Goutorbe Benjamin Expert forestier
 Tel: 0665638032
 Contact / visite Benoist Guyet
 Tel: 0689935324

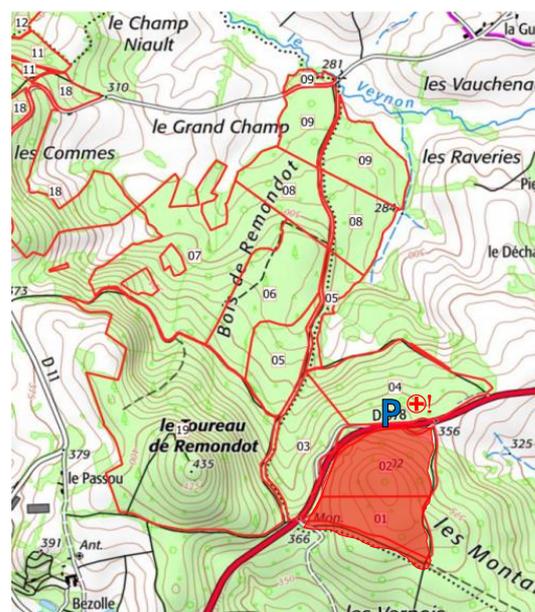
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
249	286	1,1
B.I. =	0	st

Volume donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes					2	5	12	11	5	1											36	44,36	1,2
Chênes brogneux					23	43	56	22	10	4	2							1			161	173,2	1,1
Chênes géllifs					1	6	12	11	1	2	2	1									36	48,43	1,3
Chênes secs					1	1		1	1												4	4,102	1,0
Hêtres						1		2	1			1									5	7,092	1,4
Hêtres branchus							1	2	2	1	1										7	9,091	1,3
Total																					249	286	1,1

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA FR 84 844 717 637
 Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
 Cautlon 4500€ ou caution permanente à jour
 C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
 Exploitation Houppiers réservés, précaution des arbres non marqués
 Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Place de dépôt P Voir plan
 Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
 Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
 Couverture téléphonique Bonne
 PRSF ⊕ N°PRS 47,063620/3,833443



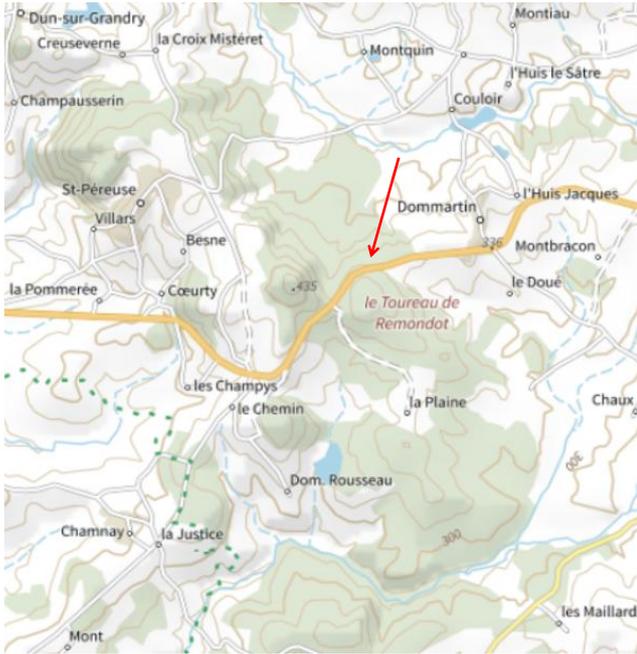
Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire FRANCE VALLEY ENTREPRENEURS
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT-PÉREUSE
Forêt SAINT PEREUSE
Ecocertification PEFC 10-21-1/2489
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES HÊTRES
Nature de la coupe Eclaircie
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 20ha 38a 00ca
Parcelle(s) n° 3(54 t) 4(103 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Racines

Responsable cubage Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032

Contact / visite Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
157	222	1,4
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	4	4	16	12	9	4	2	-	-	-	-	-	-	-	51	82	1,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	5	15	20	26	11	4	-	3	-	-	-	-	-	-	-	84	107	1,3
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	3	6	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	19	1,5
Chênes secs	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,6
Hêtres sains	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,5
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	-	2	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	7	1,4
Total BO	-	-	-	-	5	19	29	50	26	19	4	5	-	-	-	-	-	-	-	157	222	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 84 844 717 637
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Limité
PRSF N°PRSF 47.063679 , 3.829917

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

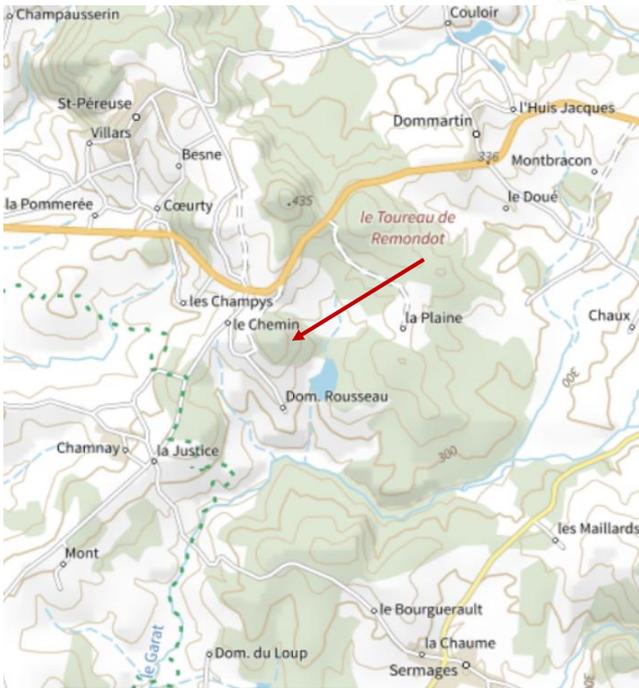
MONSIEUR BERNAR DE SAINT MAURE
NIEVRE (58)
SAINTE-PÉREUSE
SAULIÈRES
NON
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(5,78ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

Expert Forestier



Responsable cubage /
Contact visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Benoist Guyet Technicien forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0689935324



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
55	130	2,4
B.I. = 0 st		

VOLUME BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	-	-	2	4	2	2	2	1	1	-	-	-	-	-	14	37	2,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	-	4	4	5	2	5	4	4	-	1	-	-	-	-	29	69	2,4
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	5	2,6
Chênes secs	-	-	-	-	-	-	4	1	2	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	10	19	1,9
Total BO	-	-	-	-	-	-	8	7	12	4	9	8	5	1	1	-	-	-	-	55	130	2,4

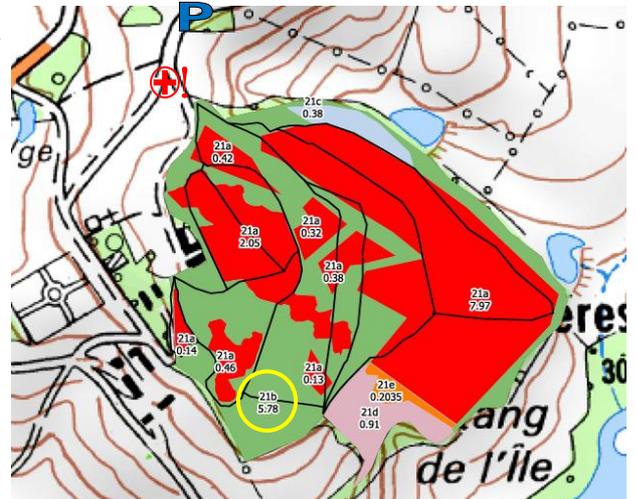
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Non assujetti
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de chemin
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF (47.053166, 3.819500)

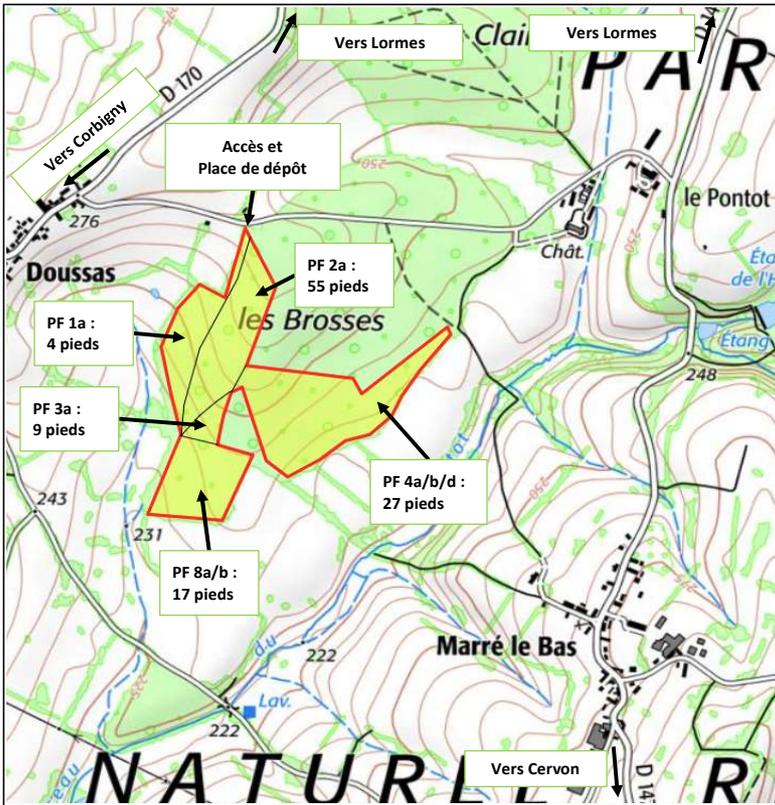
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED
VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 6 JUIN 2025



Article n°



Propriétaire : Monsieur Hubert Faulquier
PEFC : BFC N°: 10-21-1/2601

Département : Nièvre
Commune : Cervon
Lieudit : Le Pontot

Essences principales : Chêne
Nature de la coupe : Coupe d'amélioration

Surface : 19,8 ha
Parcelle(s) forestière(s) : 1, 2, 3, 4, 8

Réserves : Tous les arbres non martelés.

Limites : Deux traits parallèles à la peinture.

Marquages : Flachis au corps et au pied.

		Volumes présumés :	
Nombre de pieds :	112	B.O. 30 et +	163 m ³
		Vol. Moy.	1,45 m ³
		B.I.	0 st

Expert Forestier : Martin de Charry
martin.decharry@selvans-arbreetforet.com / 0778906631
Contrat : SELVANS / Société Forestière de la CDC
17, rue du Port - 27400 Louviers
Tel : 02.32.09.37.60



Nbre	Essence	Diamètre à 1m30														Volume	Volume u.	
		15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			85
108	Chênes					8	14	29	12	21	13	7	1	3			158,81	1,47
3	Frênes						1	1				1					3,09	1,03
1	Robinier							1									0,82	0,82

Visite : Voir plan ou s'adresser à Monsieur Martin de Charry au 07 78 90 66 31.

Conditions particulières

Paiement : Voir les conditions générales de la vente.

T.V.A. : Assujéti.

C.V.O. : Versée par délégation par l'acquéreur.

Exploitation :

Le taillis et les houpiers ne font pas partie de la vente.

Les chemins de la propriété doivent être préservés et libres de rémanents.

L'abattage des arbres doit se faire sur le parterre de la coupe.

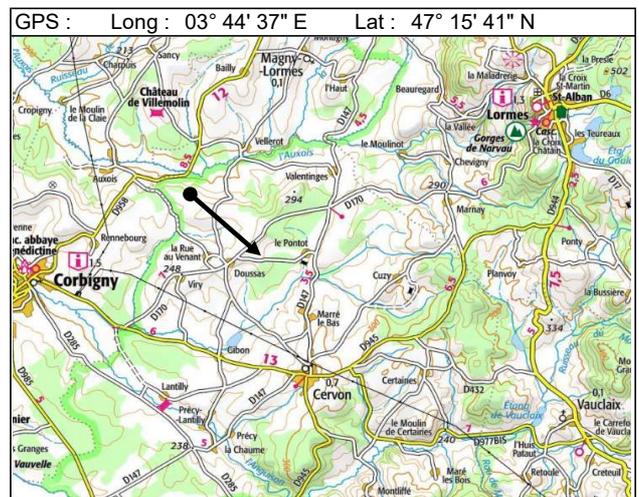
Débardage : Par temps secs uniquement.

Place de dépôt : Sur la place de dépôt indiquée.

Délais d'exploitation : 15/09/2026

et d'enlèvement des produits : 31/10/2026

Prix :
L'acquéreur :
N° de certification :



Caution : 30% de la valeur du lot ou caution permanente



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Eco certification
Labélisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
NIEVRE (58)
VAUCLAIX
CERVON
PEFC 10-21-1/1604
NON
CHÊNES
Régénération
2 flashis au corps + 1 au pied + rond à la peinture
Trait oblique Fluo orange
9 ha
18(70 t) 19(125 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués



Expert Forestier

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel : 06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com



Responsable cubage

Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73

Contact / visite

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
195	222	1,1
B.I. =		545 st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

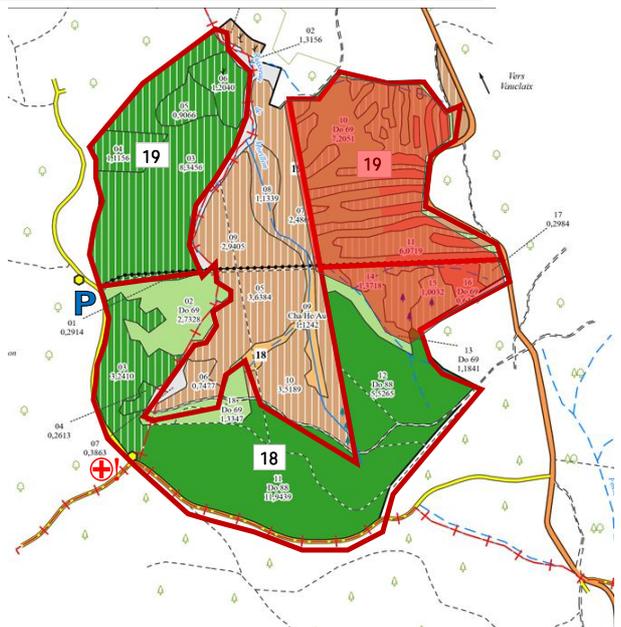
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes	-	-	-	-	-	2	23	50	47	29	9	3	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	0,9
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163	182	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	6	3	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	12	15	1,3
Hêtres	-	-	-	-	-	1	1	-	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	7	1,2
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	-	1	2	3	4	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	12	16	1,3
Total BO	-	-	-	-	-	2	25	61	53	37	10	5	-	2	-	-	-	-	-	-	195	222	1,1

Volume BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	
Trituration Feuillus	204	194	44	68	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	522
Total BI	204	194	44	68	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	522

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Abattage en dehors des taches de régénérations naturelles
 Rémanents à ramener dans les cloisonnements d'exploitations
 Les houppiers et le taillis marqué font partie de la vente
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
 Remise en état des pistes si besoin après exploitation
 Par les cloisonnements existants
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois
Délai d'enlèvement 3 mois
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** 47,208291 / 3,797561



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



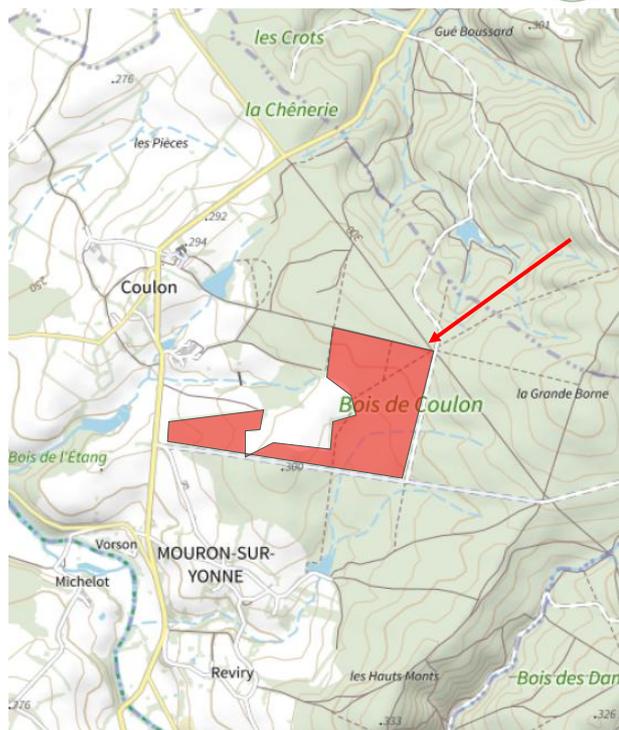
VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
Département NIEVRE (58)
Commune CERVON
Forêt CERVON
Ecocertification PEFC 10-21-1/1604
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Sanitaire
Marquage BO Cerclage Fluo orange & 1 flashis corps + pied
Marquage BI Trait oblique Fluo orange
Surface 40 ha
Parcelle(s) n° 31(170 t) 32(234 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel : 06 65 63 80 32
b.goutorbe@racines.com
Racines
Responsable cubage Nicolas Dulion Technicien forestier
06 79 81 97 73
Contact / visite Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
404	566	1,4
B.I. =		1 170 st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes	-	-	-	-	6	15	27	14	12	9	4	5	1	-	-	-	-	-	-	93	138	1,5
Chênes brogneux	-	-	-	-	7	40	56	65	47	18	11	4	2	-	-	-	-	-	-	250	342	1,4
Chênes gélifs	-	-	-	-	1	1	4	5	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	23	1,6
Chênes secs	-	-	-	-	4	7	3	4	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	31	1,3
Hêtres	-	-	-	-	7	2	1	5	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	23	1,3
Hêtres branchus	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	6	1,4
Frênes	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,6
Total BO	-	-	-	-	13	69	93	88	73	37	19	9	3	-	-	-	-	-	-	404	566	1,4

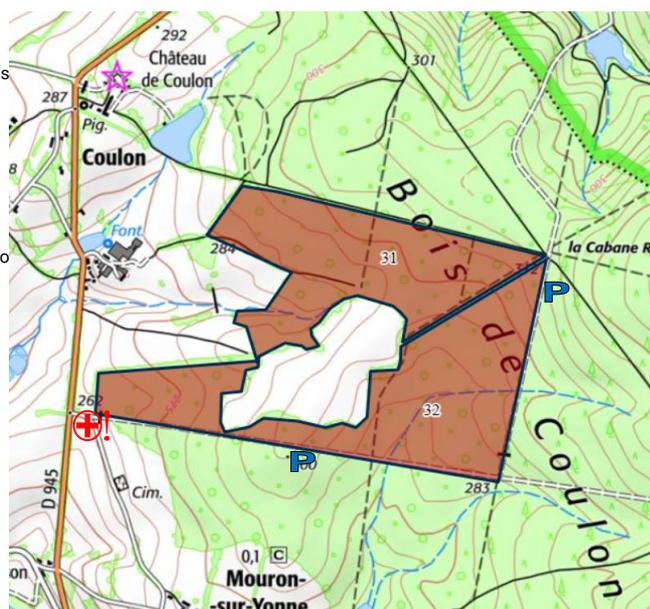
Dont 16 arbres à cabler

Volume BI donné en diamètre

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.
Trituration Feuillus	246	160	107	72	31	20	4	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	642
Total BI	246	160	107	72	31	20	4	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	642

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Les taillis marqués et houppiers font partis de la vente
Abattage en dehors des taches de semis
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et ho dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt P En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF PRSF 47,196591/3,736220



Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

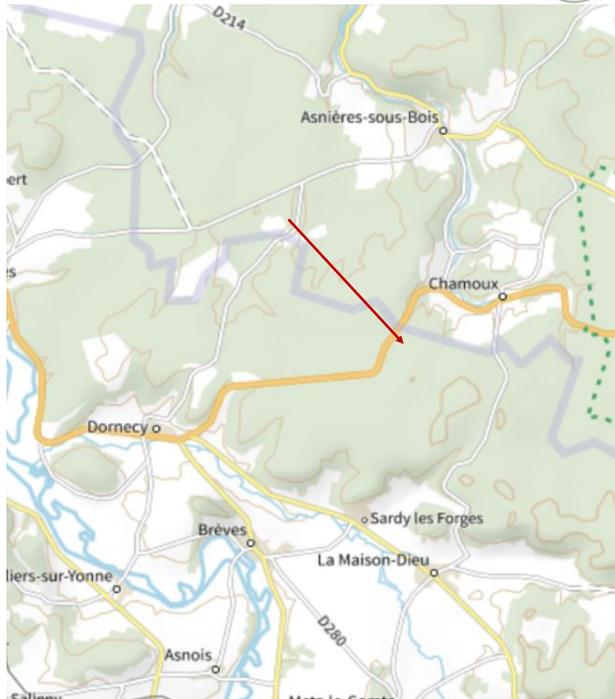
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
Département NIEVRE (58)
Commune BRÈVES
Forêt SEIGNEURS
Ecocertification PEFC 10-21-1/887
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(11,7801ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 11ha 78a 01ca
Parcelle(s) n° 35(114 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier



**Responsable cubage /
Contact / visite**

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Boulogne
39 rue Fessart 92100 Boulogne
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
114	161	1,4
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	4	9	25	16	10	10	4	1	-	-	-	-	-	-	-	79	109	1,4
Chênes brogneux	-	-	-	-	2	5	-	8	8	5	1	1	-	-	-	-	-	-	-	30	46	1,5
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	2,2
Hêtres sains	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	0,9
Total BO	-	-	-	-	6	15	26	25	18	15	7	2	-	-	-	-	-	-	-	114	161	1,4

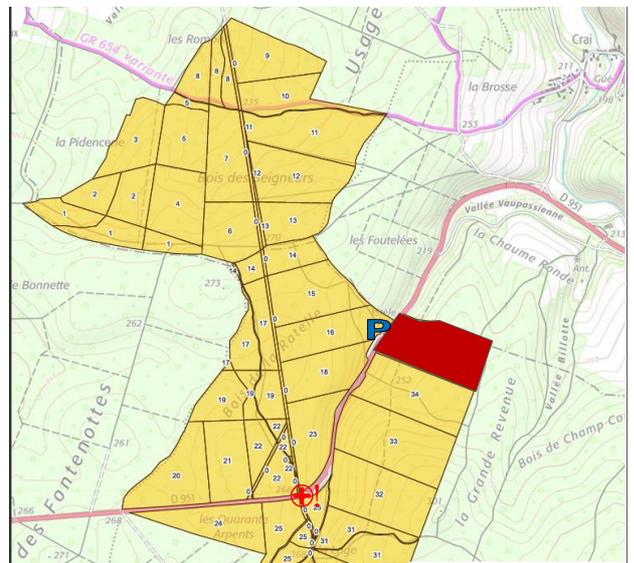
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

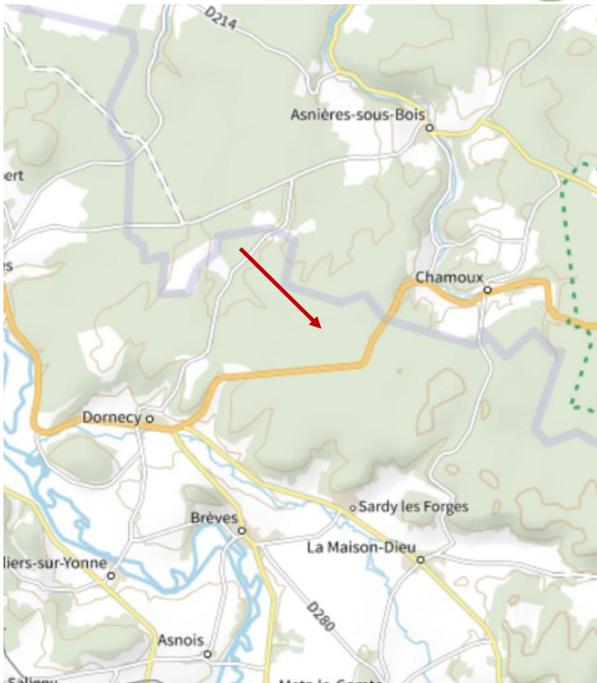
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF N°PRF 47.4445162, 3.6299488

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
Département NIEVRE (58)
Commune BRÈVES
Forêt SEIGNEURS
Ecocertification PEFC 10-21-1/887
Labelisation NON
Essence principale CHÈNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(8,73ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 8ha 73a 00ca
Parcelle(s) n° 19(86 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier



Responsable cubage / Contact visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
86	103	1,2
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

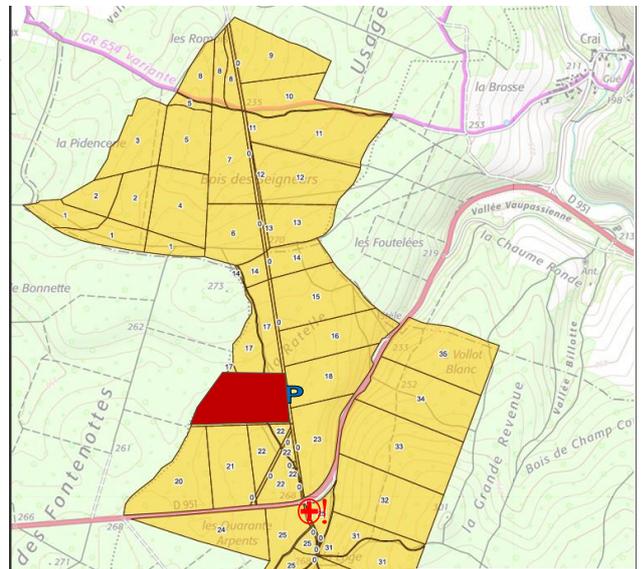
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	4	13	7	7	6	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	40	49	1,2
Chênes brogneux	-	-	-	-	2	11	13	6	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	36	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	2	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	6	1,1
Hêtres sains	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	5	10	2,1
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,3
Total BO	-	-	-	-	6	27	20	16	10	4	2	1	-	-	-	-	-	-	-	86	103	1,2

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF ☎ N° PRS 47.4445162, 3.6299488



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire AMUNDI INVESTISSEMENT FORESTIER
Département NIEVRE (58)
Commune BRÈVES
Forêt SEIGNEURS
Ecocertification PEFC 10-21-1/887
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(12,73ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 12ha 73a 00ca
Parcelle(s) n° 11(106 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier



**Responsable cubage /
Contact visite**

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
106	176	1,7
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	2	5	13	6	6	4	3	1	-	-	-	-	-	-	41	70	1,7
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	2	9	15	7	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-	38	58	1,5
Chênes gélifs	-	-	-	-	1	2	3	1	2	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	14	25	1,8
Chênes secs	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,6
Hêtres sains	-	-	-	-	-	1	3	3	3	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	11	19	1,7
Total BO	-	-	-	-	1	5	18	34	17	14	9	7	1	-	-	-	-	-	-	106	176	1,7

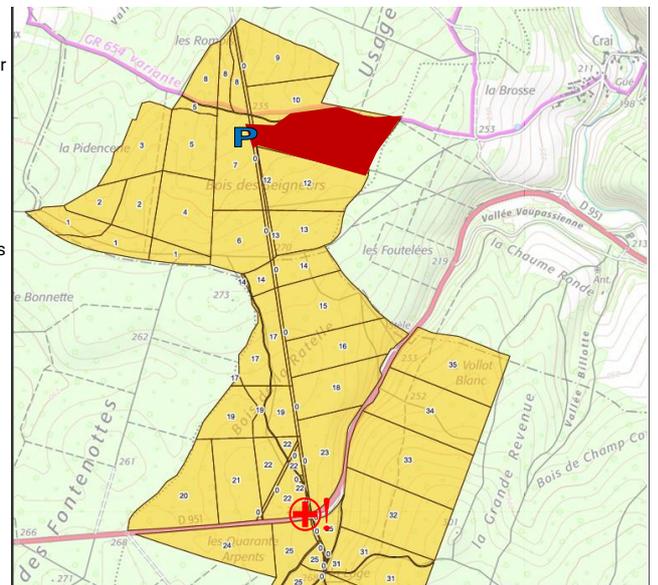
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 25 892439548
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

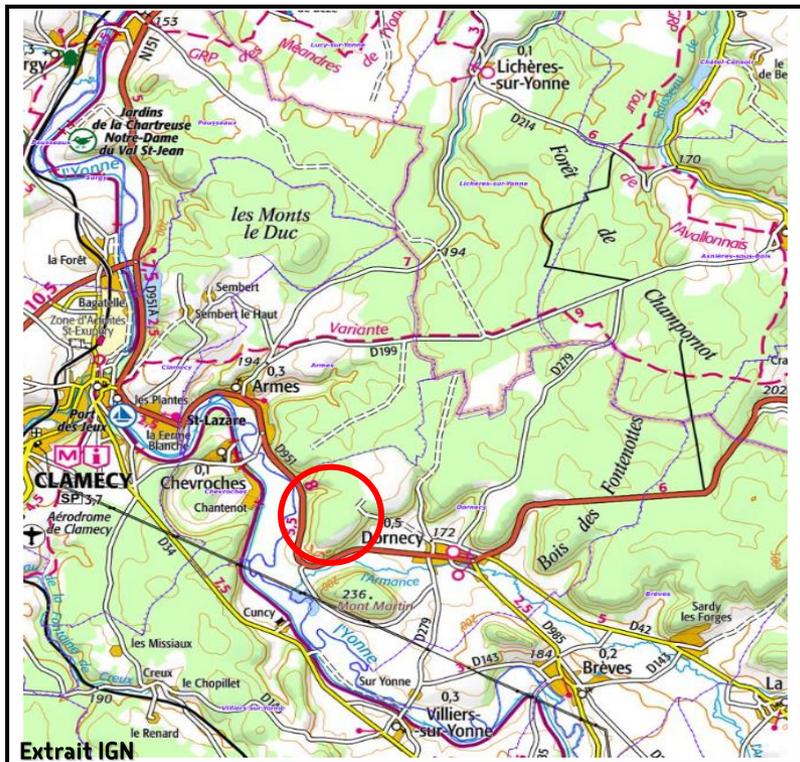
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N° PRS 47.444516, 3.6299488

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt de Dornecy - P 7



Département : Nièvre (58).
Commune : Dornecy.
Nom de la forêt : Forêt de Dornecy.
Parcelles forestières : 7 (Réf PSG).
Surface : 46 ha 22.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	723,67 m ³
Volume moyen :	1,60 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre non martelé.
Propriétaire : Monsieur Didier VIGNEL.

Expert forestier : Frédéric LABBE
 1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
401 Chênes	2	10	36	40	48	57	61	49	53	29	7	2	6	1	662,89 m ³
vol. présumé (m³)	8,4		136,7			279,3			209,1		29,5				
dont gélifs					1	1	1								
dont chablis			1	1			1	4	1	1					
50 Hêtres		2	5	12	12	6	6	5	2						59,70 m ³
1 Frêne					1										1,08 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.442722°/Longitude 3.5968330°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis. Respect de la régénération naturelle ponctuelle.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

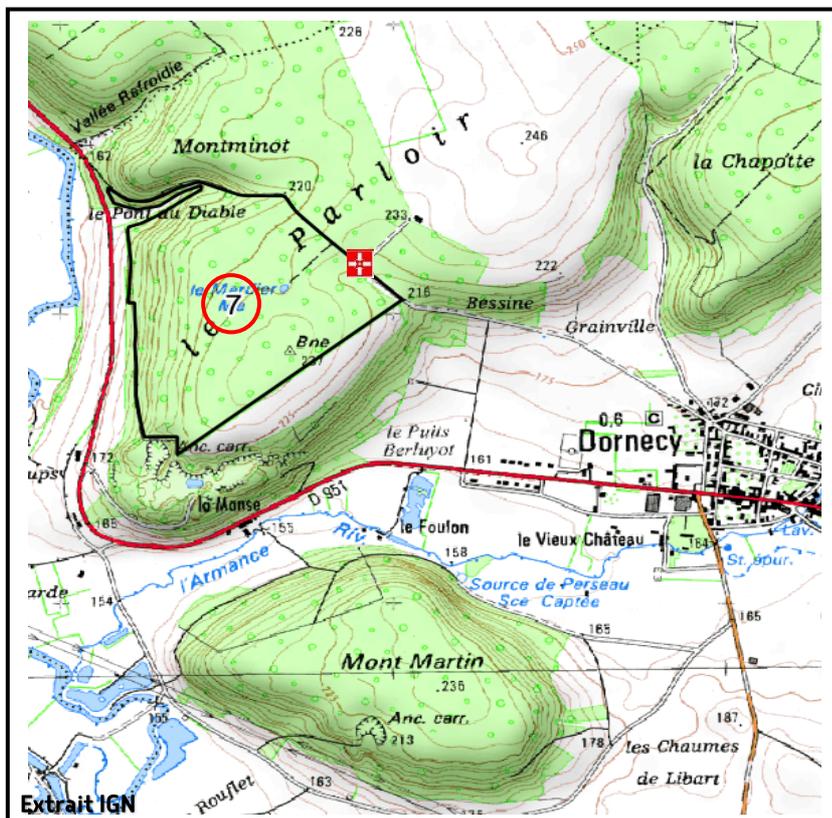
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

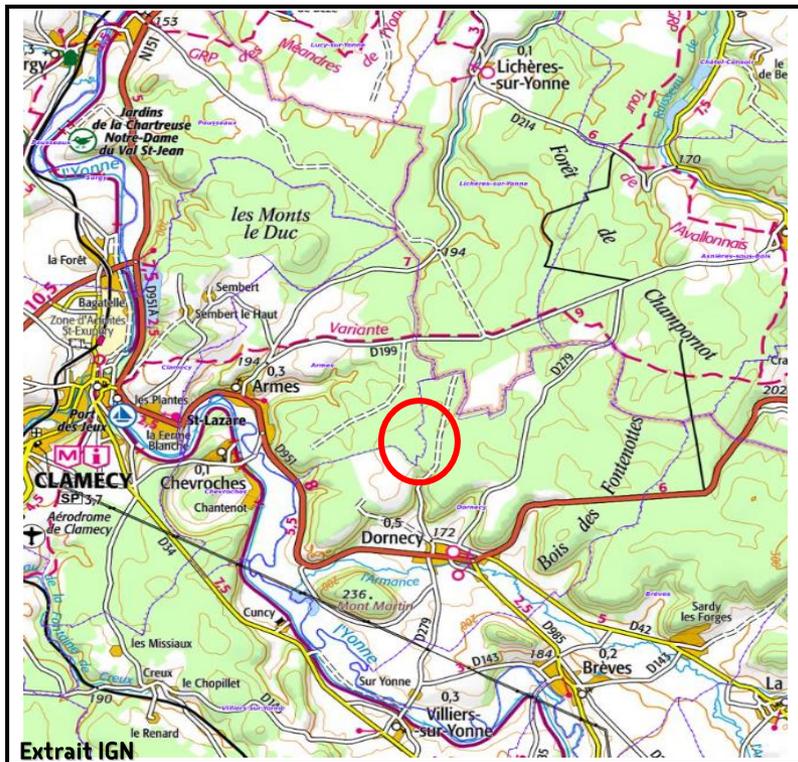
L’acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Bois Renault - P 1



Département : Nièvre (58).
Commune : Armes.
Nom de la forêt : Bois Renault.
Parcelle forestière : 1 (Réf PSG).
Surface : 14 ha 72.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	276,61 m ³
Volume moyen :	1,60 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture rose.
Réserves : Tout arbre non martelé.
Propriétaire : Monsieur Didier VIGNEL.

Expert forestier : Frédéric LABBE
 1 Chemin du Batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
146 Chênes	2	4	11	11	17	18	18	16	20	8	4	7	4	4	2	241,80 m ³
vol. présumé (m ³)	4,2		42,0			81,4			67,1			40,6		6,5		
dont gélifs			1		2		1	1		1		1			1	
27 Hêtres		3	4	4	2	8	1	1	1	1	1		1			34,81 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.457254°/Longitude 3.57374°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis. Respect de la régénération naturelle ponctuelle.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contact 15 jours avant le commencement des travaux.

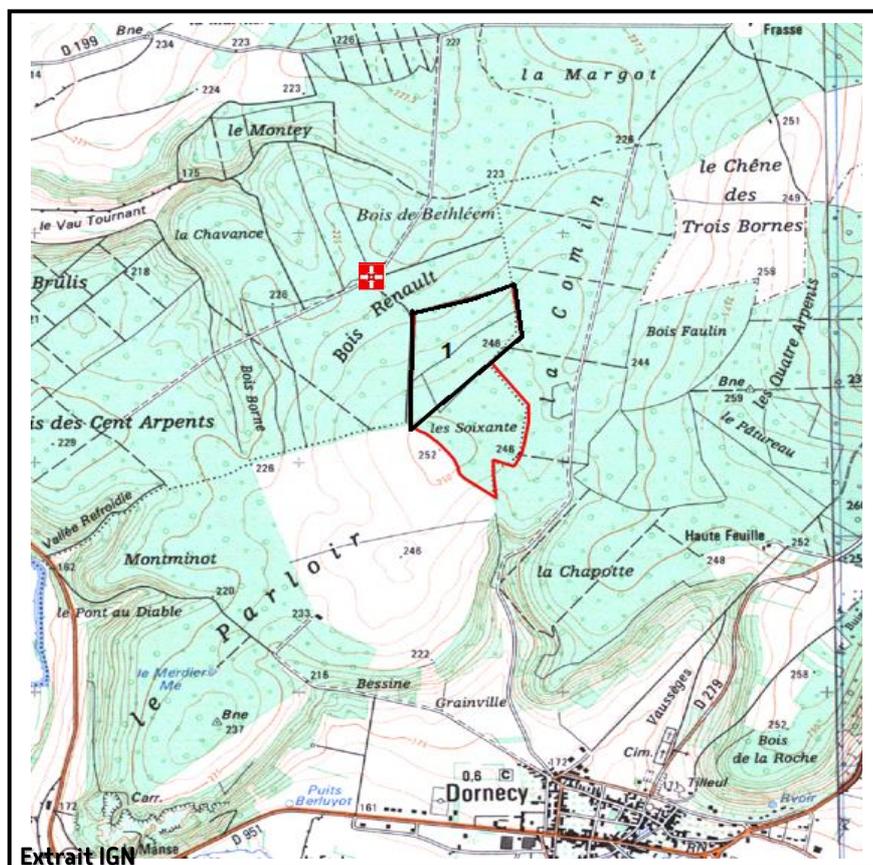
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025

Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
YONNE (89)
VILLEBOUGIS
BRUNEAU
PEFC 10-21-1/1604
NON
Chêne
Amélioration/Eclaircie(18,4445ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis pied
NON
18ha 44a 45ca
7(176 t) 8(76 t)
barrières fermées, téléphoner à F. Quénot avant les visites
chemins et peuplements
Tout ce qui n'est pas marqué

Expert Forestier

Antoine Quelet Expert forestier



Agence Boulogne
39 rue Fessart 92100 Boulogne
Tel: 0146054963 Mob: 06101450584
a.quelet@racines.com

Responsable cubage

Quentin Merceron Ingénieur forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0610143425

Contact / visite

Frédéric Quenot
Tel: 06 33 68 59 69

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
252	343	1,4
B.I. =	0	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chêne sain			3	13	13	21	23	23	13	6	8	3	2							128	183,9	1,4
Chêne brogneux				10	21	22	27	13	12	4	1	1	1			1				113	145,3	1,3
Chêne gélif					1	2	1													4	4,5	1,1
Châtaignier					2	1	2	1		1										7	9,3	1,3
Total BO	0	0	0	3	23	36	45	54	38	25	11	9	4	3	0	1	0	0	0	252	343	1,4

	7		8		TOTAL	
	eff	vol	eff	vol	eff	vol
Chêne	171	225	74	109	245	334
Châtaignier	5	5	2	4	7	9
TOTAL	176	230	76	113	252	343

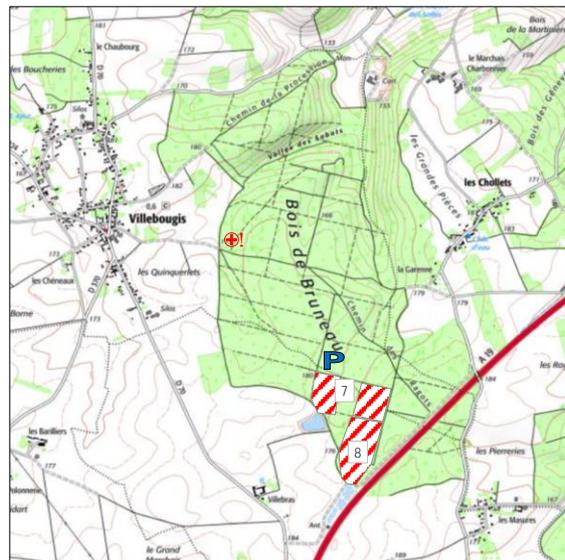
CONDITIONS PARTICULIERES

- TVA** Assujetti FR 79 315213421
- Conditions de paiement** Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
- Caution** 5 000€ ou caution permanente
- C.V.O** LA CVO sera réglée par le propriétaire
- Exploitation** Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations
- Débardage** **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
- Place de dépôt** Sur la place de dépôt
- Délai d'exploitation** 18 mois à compter de la date du contrat de vente
- Délai d'enlèvement** 3 mois à compter de la fin d'exploitation
- Couverture téléphonique** Bonne
- PRSF** **⊕** 48° 12' 7" N / 3° 10' 10" E

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
Département YONNE (89)
Commune BÉON
Forêt BÉON
Ecocertification PEFC 10-21-1/1604
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(15,44ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis pied
Marquage BI Non objet
Surface 15ha 44a 00ca
Parcelle(s) n° 18(36 t) 11(49 t) 21(66 t)
Code cadenas Pas de barrière mais téléphoner à F. Quénot avant les visites
Limites Celles des peuplements et deux traits à la peinture rouge
Réserves Tout ce qui n'est pas marqué

Expert Forestier Antoine Quelet Expert forestier
Agence Boulogne
39 rue Fessart 92100 Boulogne
Tel: 0146054963 Mob: 0631450584
a.quelet@racines.com

Responsable cubage Quentin Merceron Ingénieur forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0610143425

Contact / visite Frédéric Quénot
Tel: 06 33 68 59 69

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
151	167	1,1
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chêne sain					6	17	18	10	16	6	3	4	1								81	94	1,2
Chêne brogneux					6	19	18	14	5	4	1	1									68	70	1,0
Chêne gélif						1	1														2	2	1,0
Total BO					12	37	37	24	21	10	4	5	1								151	167	1,1

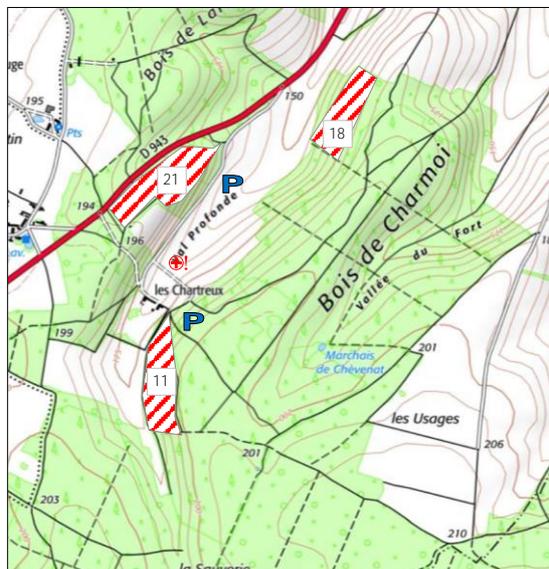
	11		18		21		Total	
	eff	vol	eff	vol	eff	vol	eff	vol
chêne	49	47	36	33	66	87	151	167

3 arbres sont à câbler dans la parcelle 21

CONDITIONS PARTICULIÈRES

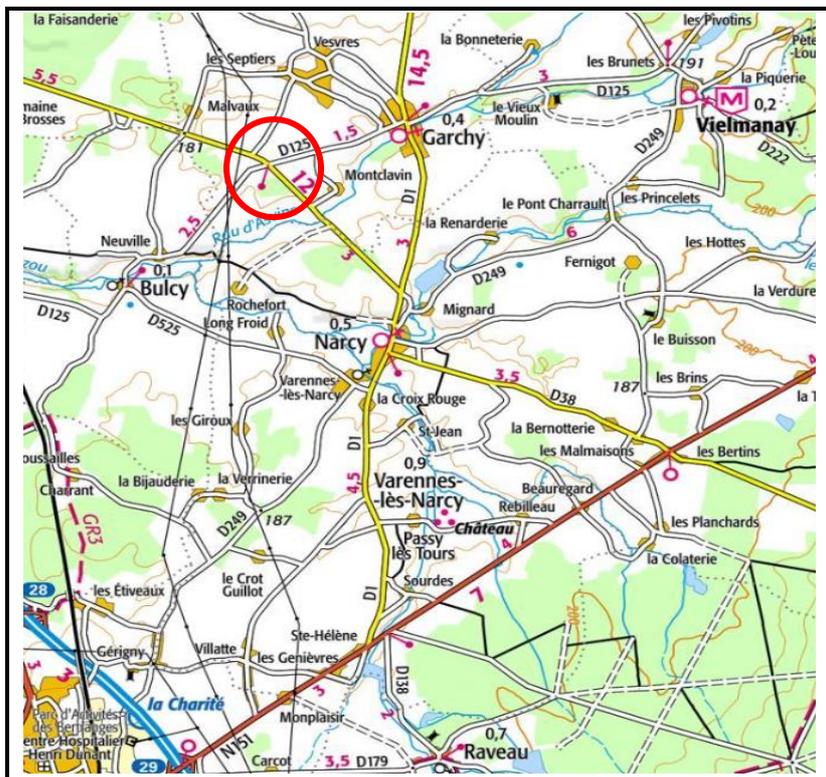
TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 5 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera versée par le propriétaire
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations
Quelques arbres sont à câbler au bord de la route
Précaution de toutes les tiges non marquées
Débardage Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt Sur la place de dépôt pour les parcelles 18 et 21 et le long de la petite route empierrée pour la parcelle 21
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF 46° 56' 32" N / 3° 17' 45" E
Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Nièvre (58).

Commune : Garchy.

Nom de la forêt : La Grosse Planche.

Parcelle Cadastrale : C 1346.

Surface : 6 ha 46.

Nature de la coupe : Récolte.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	64,32 m ³
Volume moyen :	1,84 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Propriétaire : Monsieur et Madame Isabelle et Jean-Pierre CONDAMINE.

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	150	160	170	180	190	200	210	Volume
35 Chênes	1	4	2	13	8	5	2	64,32 m ³
vol. présumé (m ³)	1,5		32,3			30,6		

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.255947°/Longitude 3.053187°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec et portant uniquement ;

Place de dépôt : Sur la place de dépôt, le long de la RD 38.

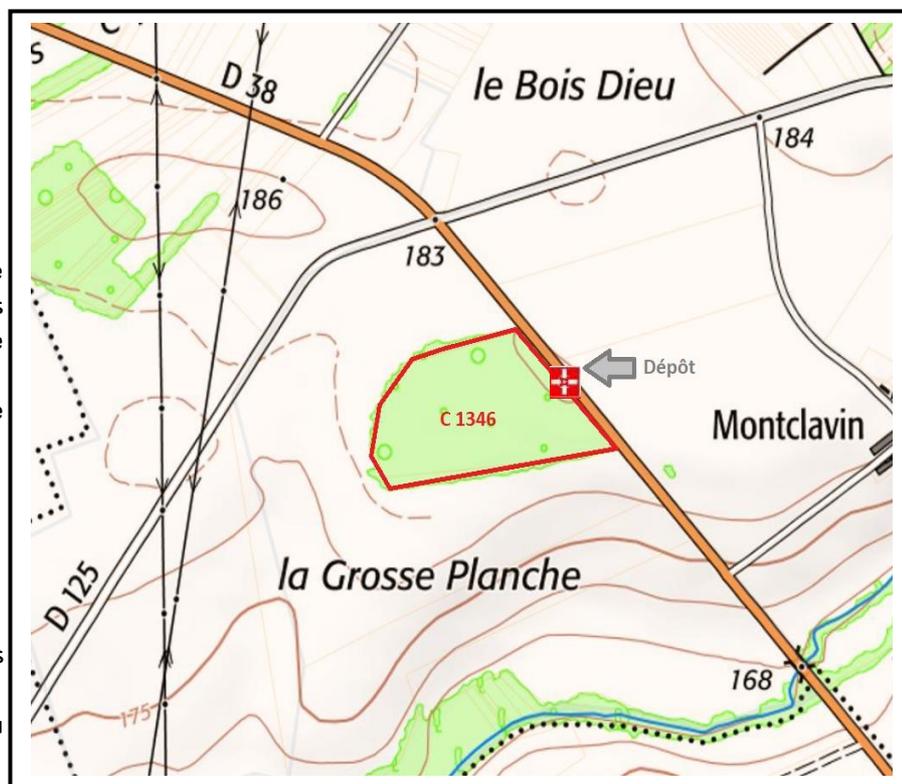
Délai d'exploitation : 15 octobre 2026.

Date d'enlèvement des produits : 15 juillet 2027.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.



Extrait IGN

Prix :

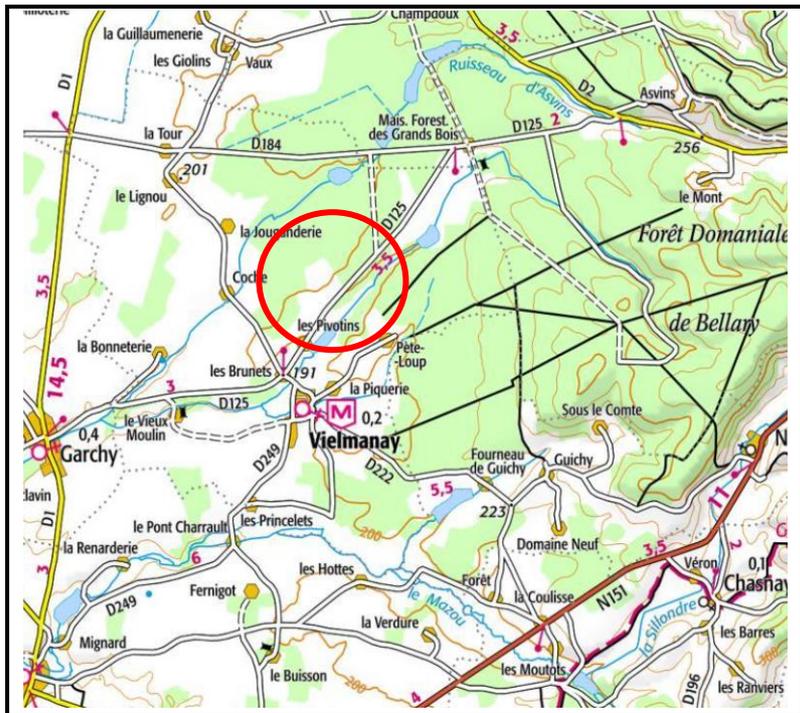
L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art -Forêt des Pivotins-P 4-5



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : Vielmanay.

Nom de la forêt : Forêt des Pivotins.

Parcelles forestières : 4-5 (Réf. PSG).

Surface : 9 ha 26.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	131,79 m ³
Volume moyen :	1,17 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.



Expert forestier : **Frédéric LABBE**

1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume	
4	22 Chênes vol. présumé (m ³)			3	1	3	4	1	5	2	2	1	33,99 m ³	
	dont chauffage									1				
	dont sec									1				
5	91 Chênes vol. présumé (m ³)	3	10	17	13	19	16	4	3	4	2		97,80 m ³	
	dont gélifs		1	2	3	4	1				1			
		8,4			47,8			31,0			10,6			
TOTAL	113 Chênes	3	10	20	14	22	20	5	8	6	4	1	131,79 m³	

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.28149°/Longitude 3.12405°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements d’exploitations.

Place de dépôt : Au bord de la route et sur la place de dépôt existante.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

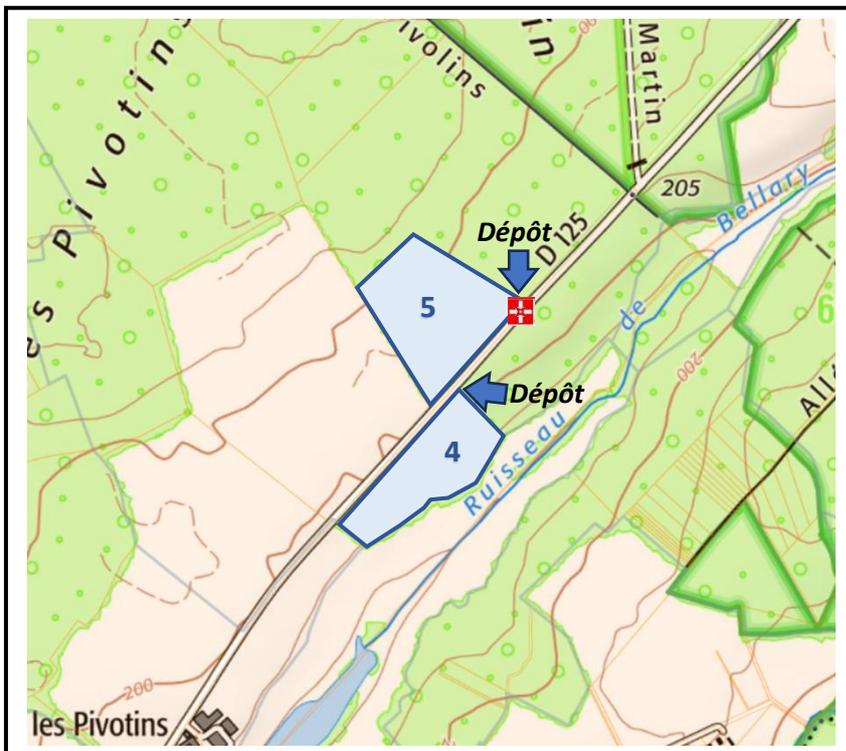
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt en cours d'écocertification.

Département : Nièvre (58).

Communes : Nannay et Vielmanay.

Nom de la forêt : Bois de la Sarre.

Parcelles Forestières : 1 à 6 (Réf. PSG).

Surface : 76 ha 18.

Nature de la coupe : Sanitaire et amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	846,76 m ³
Volume moyen :	1,27 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF DU DOMAINE DE GUICHY.

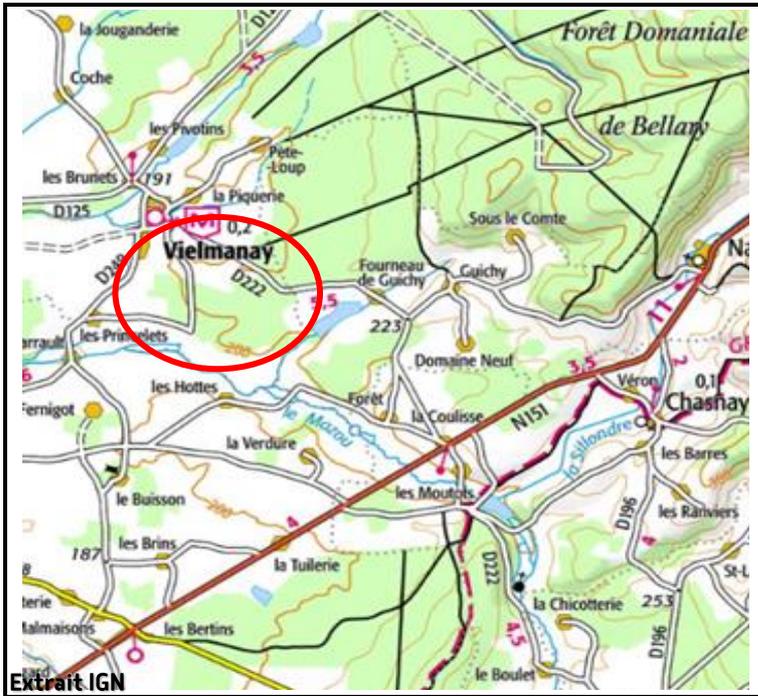
Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
1	131 Chênes	1	14	24	21	19	15	14	12	6	4	1			159,30 m ³
2	119 Chênes	8	8	16	18	15	14	15	16	3	3	2		1	150,61 m ³
3	136 Chênes	3	6	30	17	28	14	19	12	2	3	2			165,50 m ³
4	57 Chênes	1	4	12	4	14	7	7	7		1				72,22 m ³
5	45 Chênes	1	3	3	7	7	6	4	3	5	4	2			62,25 m ³
6	178 Chênes	3	10	26	35	27	19	22	14	11	5	1	3	2	231,67 m ³
TOTAL	666 Chênes	17	45	111	102	110	75	81	64	27	20	8	3	3	841,55 m³
	dont chablis				1										
	dont gélifs			3	5	3	10	2		2	1				
	dont secs		2	4	9	2	1	7	6	2	1		1		
	dont chauffage								1						
2	1 Hêtre					1									1,55 m ³
5	2 Hêtres									1	1				3,66 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.260078° / Longitude 3.119488°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de champs et pré. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements cartographiés ;

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Un plan détaillé du réseau de cloisonnement sera fourni à l'acheteur pour le bon cheminement des produits.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

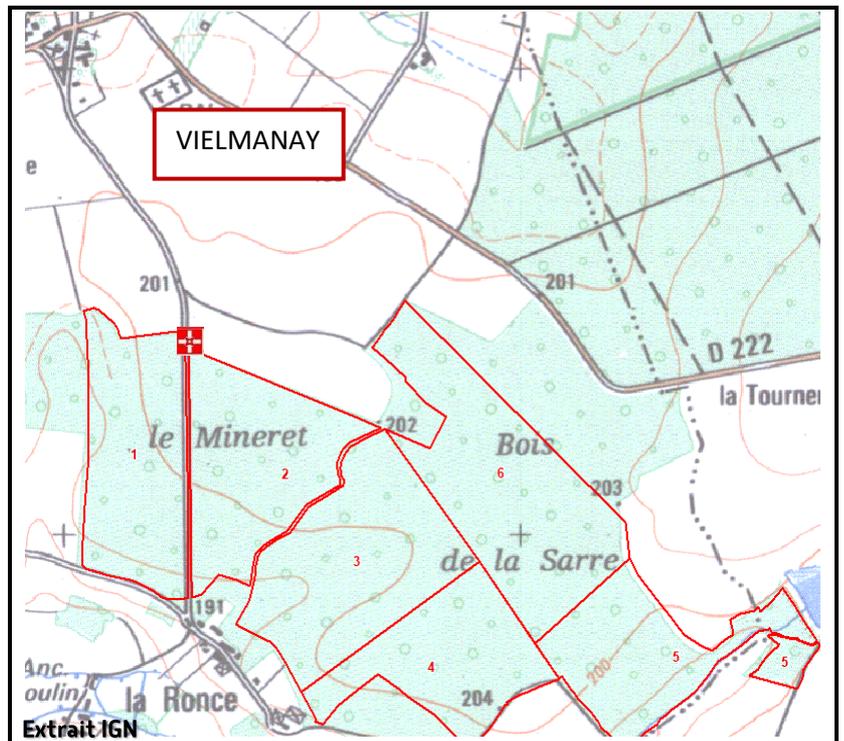
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

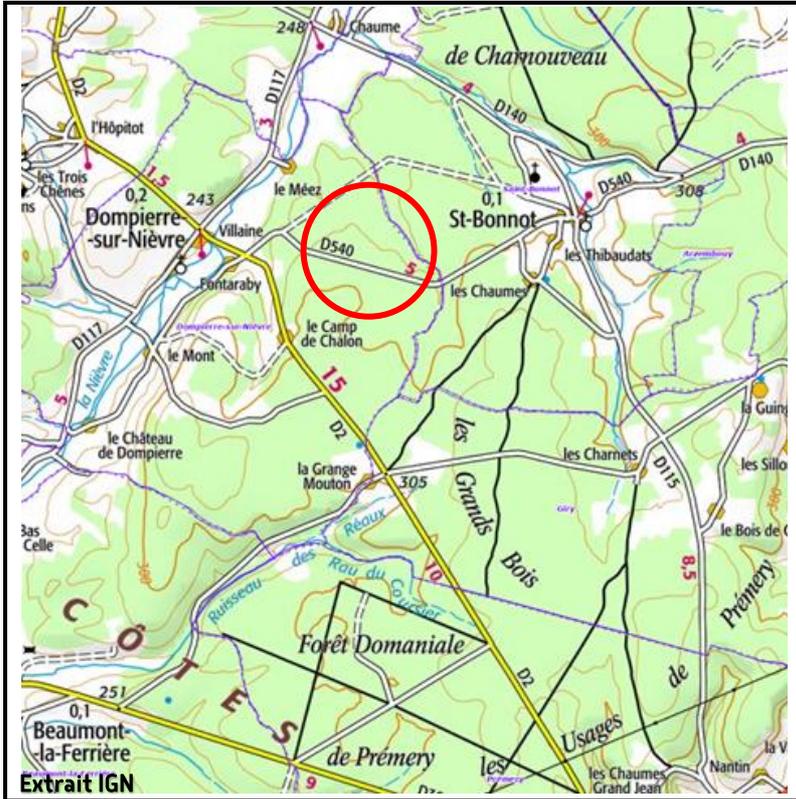
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur : La caution :





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.
 Département : Nièvre (58).
 Communes : Dompierre-Sur-Nièvre.
 Nom de la forêt : Les Verreries.
 Parcelles forestières : 11p -12p (Réf. PSG).
 Surface : 6 ha 33.
 Nature de la coupe : Définitive.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	354,16 m ³
Volume moyen :	1,36 m ³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
 Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
 1 Chemin du batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	270	Volume
11p	119 Chênes	5	11	21	19	20	16	13	6	4	2		1	1		145,04 m ³
12p	142 Chênes		8	17	24	26	17	13	12	6	9	4	2	3	1	209,12 m ³
TOTAL	261 Chênes	5	19	38	43	46	33	26	18	10	11	4	3	4	1	354,16 m³
	dont gélifs				2				1							

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.23736°/Longitude 3.28783°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de route.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

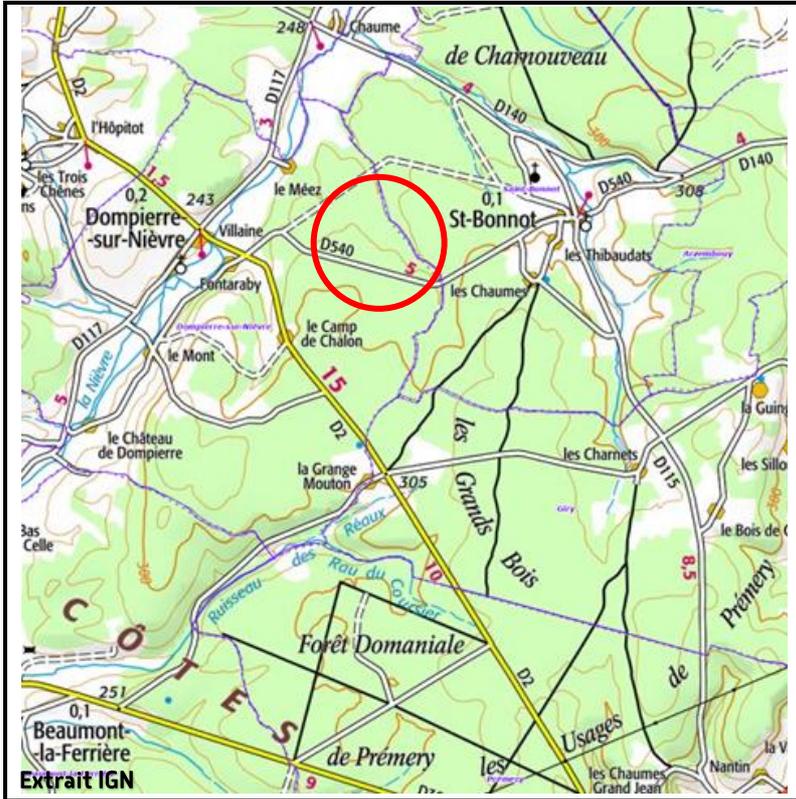
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.
 Département : Nièvre (58).
 Communes : Dompierre-sur-Nièvre.
 Nom de la forêt : Les Verreries.
 Parcelles forestières : 13p -14p (Réf. PSG).
 Surface : 9 ha 18.
 Nature de la coupe : Définitive.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	555,17 m³
Volume moyen :	1,29 m³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
 Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
 Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
 1 Chemin du batteur
 58130 ST AUBIN LES FORGES
 Tél : 03.86.23.03.74
 frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
13p	256 Chênes	7	23	39	49	36	35	22	21	7	4	8	4	1	324,65 m³
14p	176 Chênes	1	6	22	27	35	15	25	21	11	8	4	1		230,52 m³
TOTAL	432 Chênes	8	29	61	76	71	50	47	42	18	12	12	5	1	555,17 m³
	dont gélifs			1	3	1	1	2	2	1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.23694° /Longitude 3.29161°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
 (www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de route.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

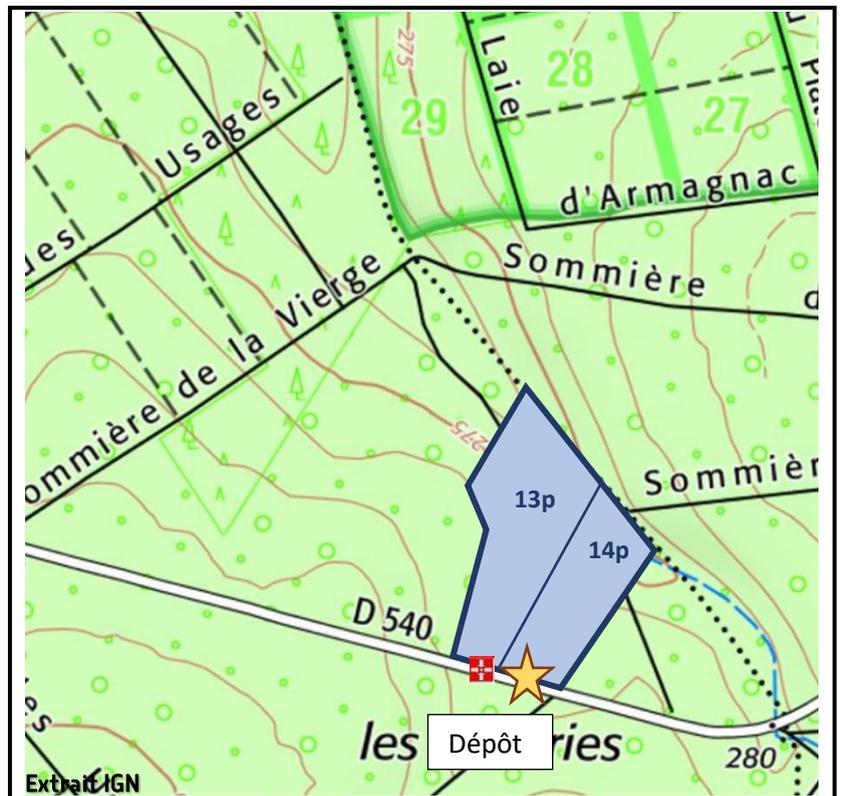
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

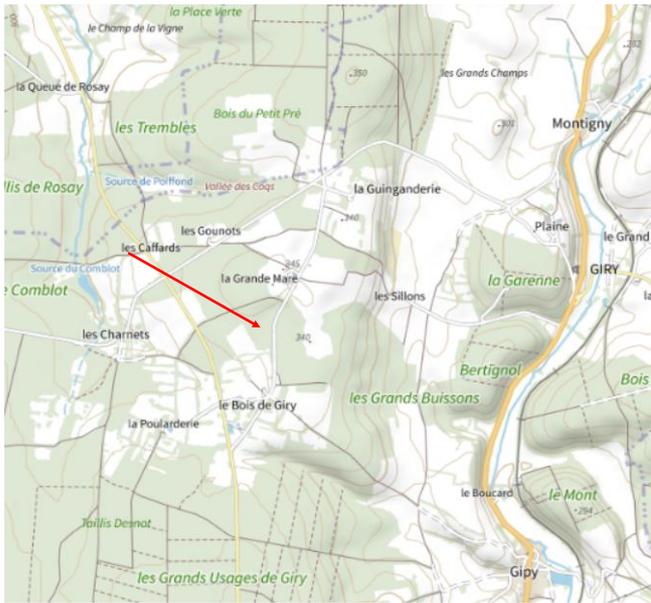
Prix :

L’acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2024
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire CLAUDE CAULLE
Département NIEVRE (58)
Commune GIRY
Forêt GRANDS BUISSONS
Ecocertification
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(7,9245ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 7ha 92a 45ca
Parcelle(s) n° 3A-3B(98 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués

Expert Forestier Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Bourgogne
310 rue des heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Racines
Responsable cubage Benjamin Goutorbe Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
Contact / visite Benoist Guyet
06 89 93 53 24

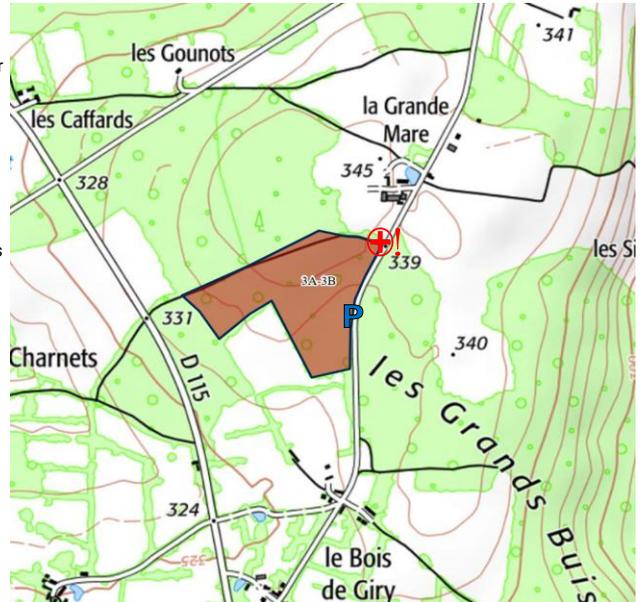
Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
98	134	1,4
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	6	13	6	10	4	3	-	-	-	-	-	-	-	-	43	61	1,4
Chênes brogneux	-	-	-	-	3	7	16	11	7	4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	50	65	1,3
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	7	1,4
Total BO	-	-	-	-	4	14	30	17	19	9	5	-	-	-	-	-	-	-	-	98	134	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Néant
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF (47.218687, 3.337420)

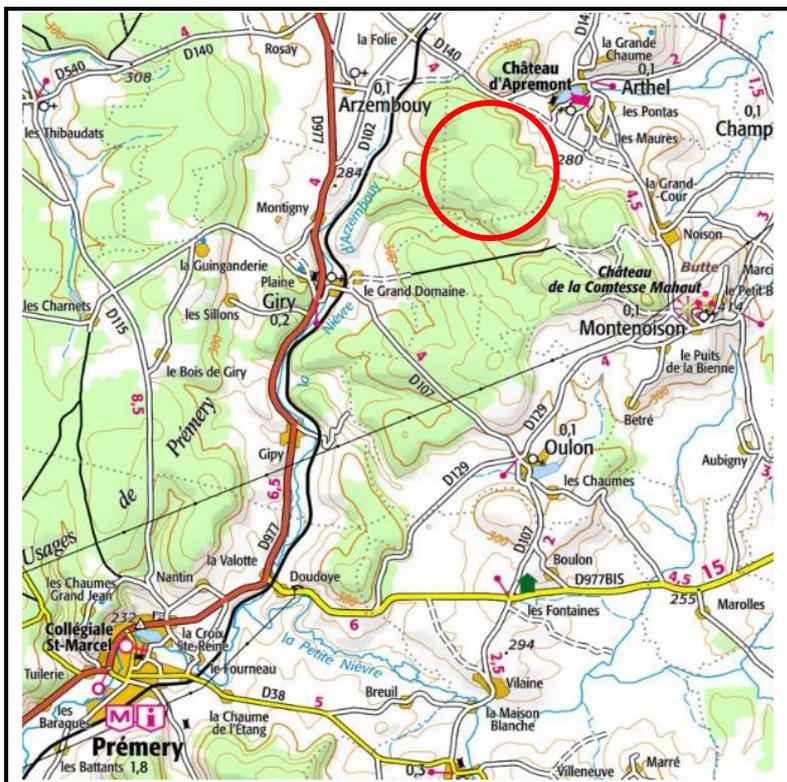


Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA: oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Arthel.
Nom de la forêt : Bois de la Motte.
Parcelles forestières : 5 et 6 (réf PSG).
Surface : 13 ha 99.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	173,19 m³
Volume moyen :	1,26 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : Monsieur RAGETLY.
Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
5	55 Chênes vol. présumé (m³)	1	1	5	11	8	11	5	6	4	2				1	67,15 m³
	dont gélifs	1,3			23,3			29,3			10,4			2,8		
	dont chauffage			2	1	1	2	1	4	2	1					
6	14 Hêtres			4	2	3	1	1	1		1	1				17,01 m³
	39 Chênes vol. présumé (m³)		4	4	3	4	3	5	9	2	2	3				52,63 m³
	dont chablis	2,9			11,1			26,1			12,5					
	30 Hêtres		2	4	5	6	6	1		2	2		1	1		36,40 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 47.23637° / Longitude : 3.38831°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les places d’abattage ;

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur les places de dépôts.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

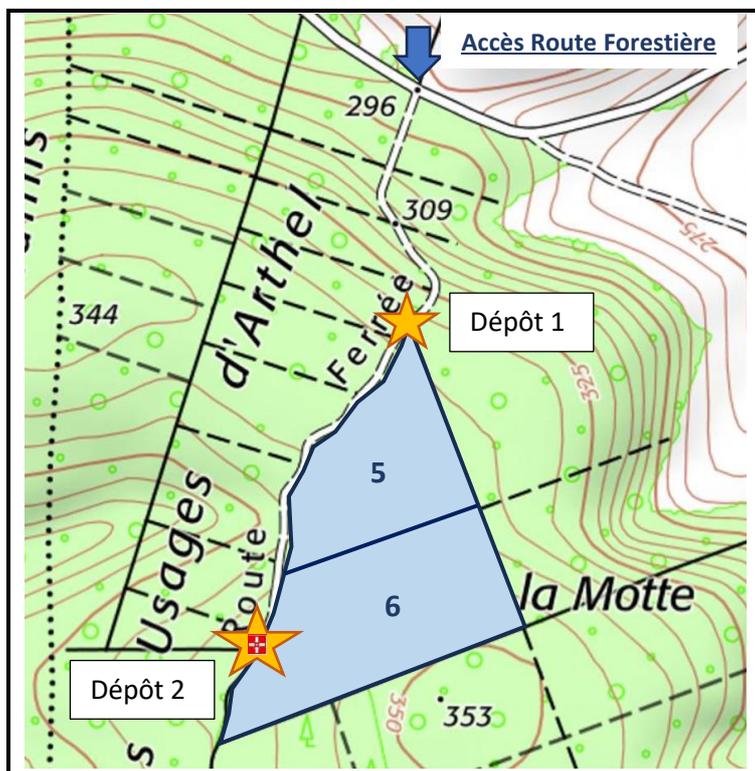
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

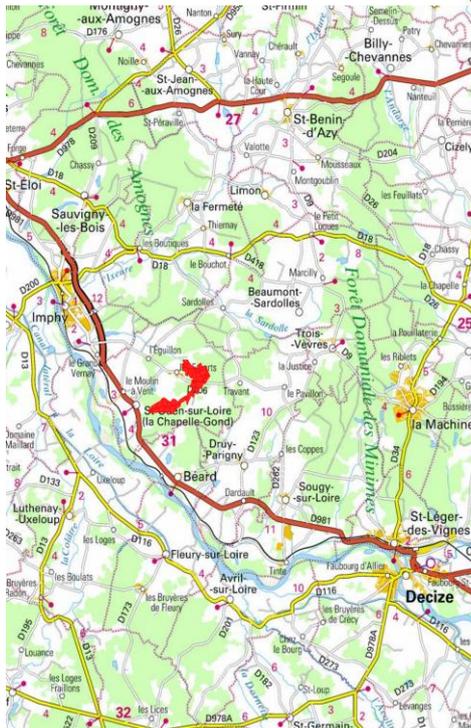
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GF DE CHANVIN ET GOULENNE
Département NIEVRE (58)
Commune SAINT OUEN SUR LOIRE
Forêt CHANVIN
Ecocertification PEFC 10-21-1/2339
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Coupe d'amélioration
Marquage BO Cerclage Strong rouge + 1 flashis corps + pied
Marquage BI
Surface 13ha 82a 82ca
Parcelle(s) n° 4(55 t) 5(54 t)
Code cadenas RAS
Limites Celles des parcelles & des peuplements
Réserves Les arbres non marqués



Expert Forestier



Responsable cubage/Contact/Visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Benjamin Goutorbe
Tel : 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
109	178	1,6
B.I. =		0 st

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	2	3	9	6	5	1	2	-	-	-	-	-	-	-	28	44	1,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	4	13	14	15	9	9	1	1	-	-	-	-	-	-	66	110	1,7
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	1	3	2	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	10	16	1,6
Chênes secs	-	-	-	-	-	1	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	7	1,4
Total BO	-	-	-	-	-	8	19	27	24	15	11	4	1	-	-	-	-	-	-	109	178	1,6

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 50 808 124 408
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

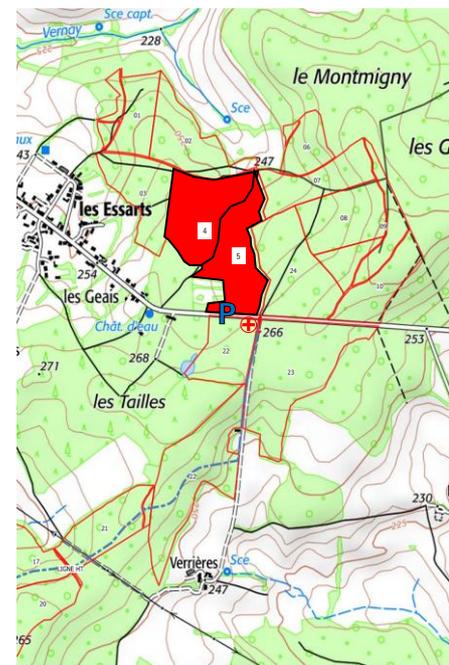
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

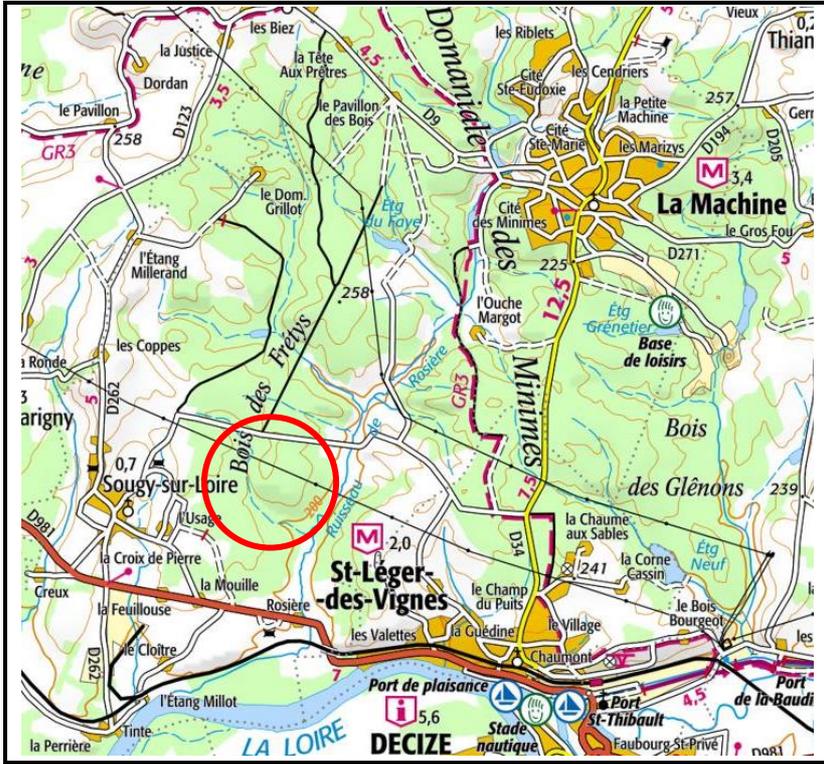
Place de dépôt En bordure de départementale D206
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRSF (46.9002123, 3.3382321)

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Sougy-Sur-Loire.
Nom de la forêt : Forêt des Frétys.
Parcelle forestière : 24 (réf PSG).
Surface : 25 ha 48.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	301,26 m ³
Volume moyen :	1,16 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.
Propriétaire : Groupement Forestier des Nutons.
Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
260 Chênes		15	37	44	41	41	27	20	10	10	7	4	2	2		301,26 m ³
vol. présumé (m ³)		9,9		112,2			115,7			47,6			15,9			
dont gélifs					2	6	5	2			1	1	1			

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.86471° / Longitude : 3.41448°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par **les cloisonnements**.

Place de dépôt : Au bord des routes et sur les places de dépôts.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

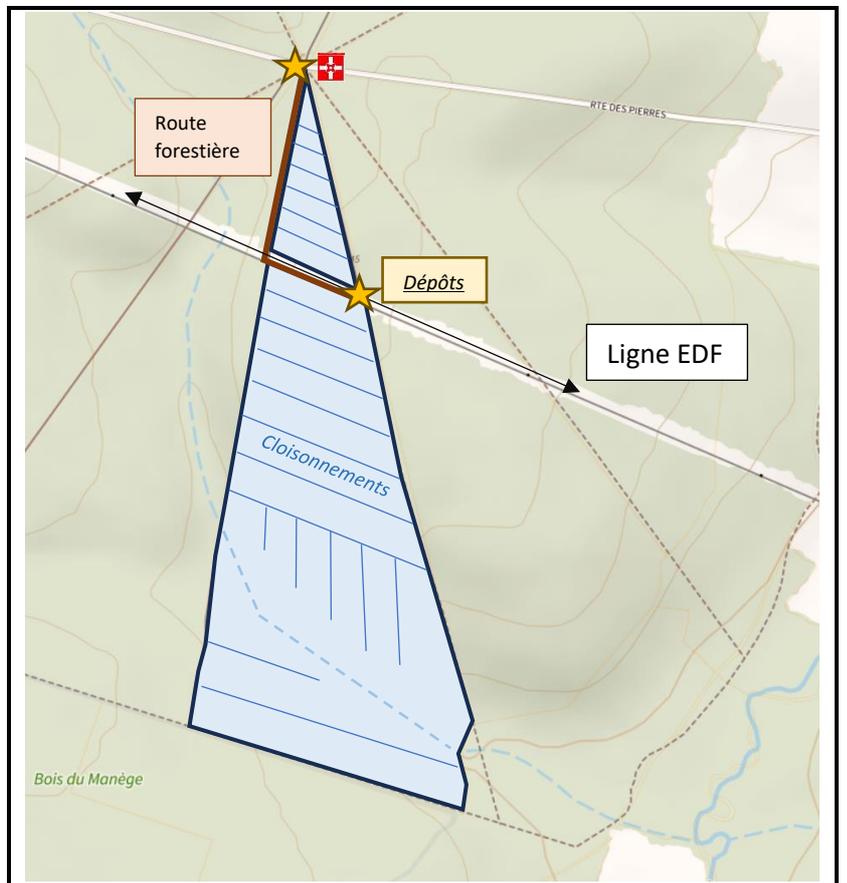
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED

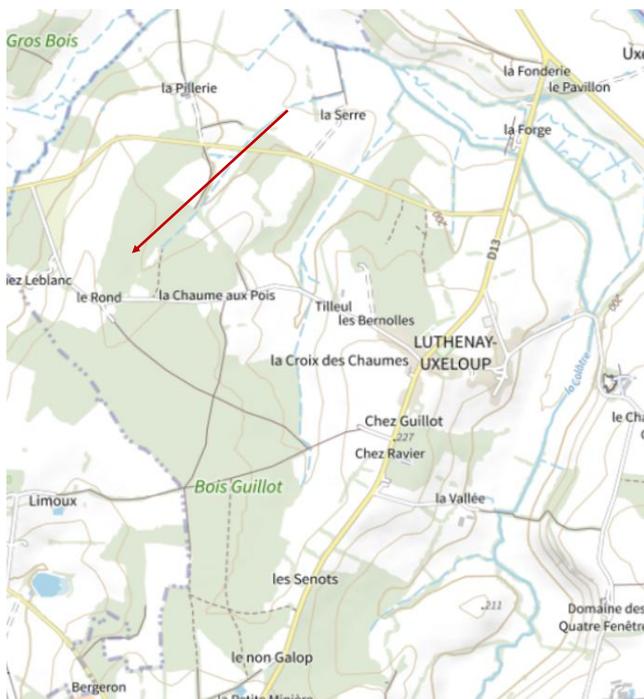


Propriétaire
Mme DE VIBRAYE
Département
NIEVRE (58)
Commune
LUTHENAY UXELOUP
Forêt
Ecocertification
NON
Labelisation
NON
Essence principale
CHÊNES
Nature de la coupe
Amélioration
Marquage BO
Cerclage / Strong rouge
Marquage BI
Surface
17ha 99a 00ca
Parcelle(s) n°
83
Code cadenas
RAS
Limites
Celles des parcelles & des peuplements
Réserves
Les arbres non marqués

Expert Forestier
Benjamin Goutorbe - Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tél : 06 65 63 80 32
Mail : b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage
Benjamin Goutorbe - Expert forestier

Contact / visite
Benoist Guyet
06 89 93 53 24



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
199	269	1,3
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chênes sains	-	-	-	-	0,0	1,6	12,5	14,3	17,8	8,5	5,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41	60	1,5
Chênes brogneux	-	-	-	-	1,7	14,8	26,0	54,6	59,4	19,0	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139	183	1,3
Chênes gélifs	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1,7	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,6
Chênes secs	-	-	-	-	0,0	1,6	5,3	6,7	4,8	1,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	22	1,3
Total BO	-	-	-	-	1,7	18,0	43,8	75,5	83,5	31,1	15,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199	269	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA NON
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt En bordure de route communale
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** (46.8540374, 3.2372144)



Prix de vente ht €

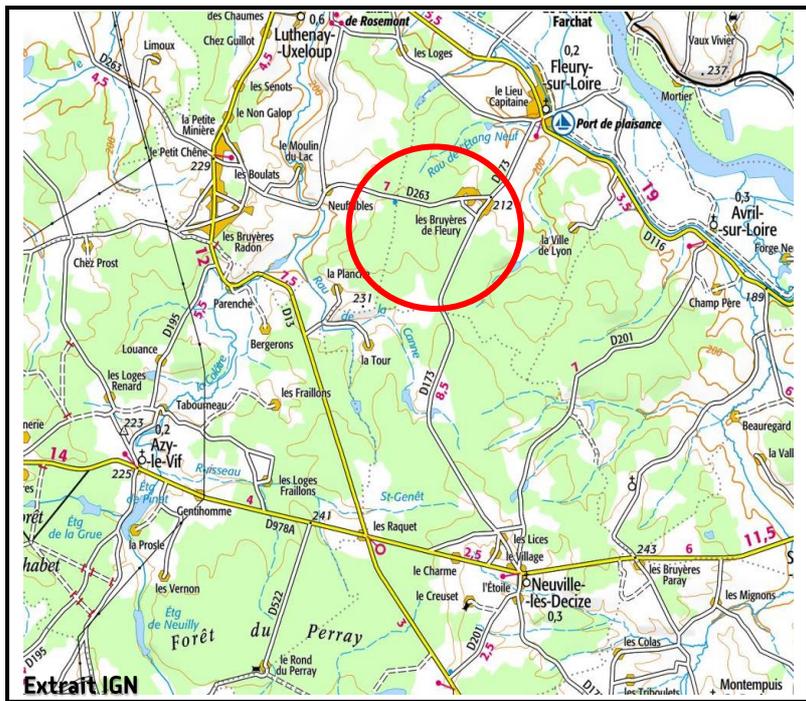
Vente exonérée de TVA : oui non

précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Forêt de Duret - P 6



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2639

Département : Nièvre (58).

Commune : Fleury-Sur-Loire.

Nom de la forêt : Bois de Duret.

Parcelle forestière : 6 (Réf. PSG).

Surface : 12ha 95.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	127,76 m ³
Volume moyen :	1,21 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture rose.

Reserves : Tout arbre marqué d’une croix ou d’un point.

Propriétaire : Madame LE ROUX Agnès.

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	Volume
105 Chênes		12	8	17	11	16	19	11	5	3	1	1			1	126,24 m ³
vol. présumé (m ³)		7,7		33,5			64,4			16,0			1,8		2,9	
dont gélif								1								
dont chablis										1						
1 Hêtre								1								1,52 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.814828°/Longitude 3.287338 °

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau-mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

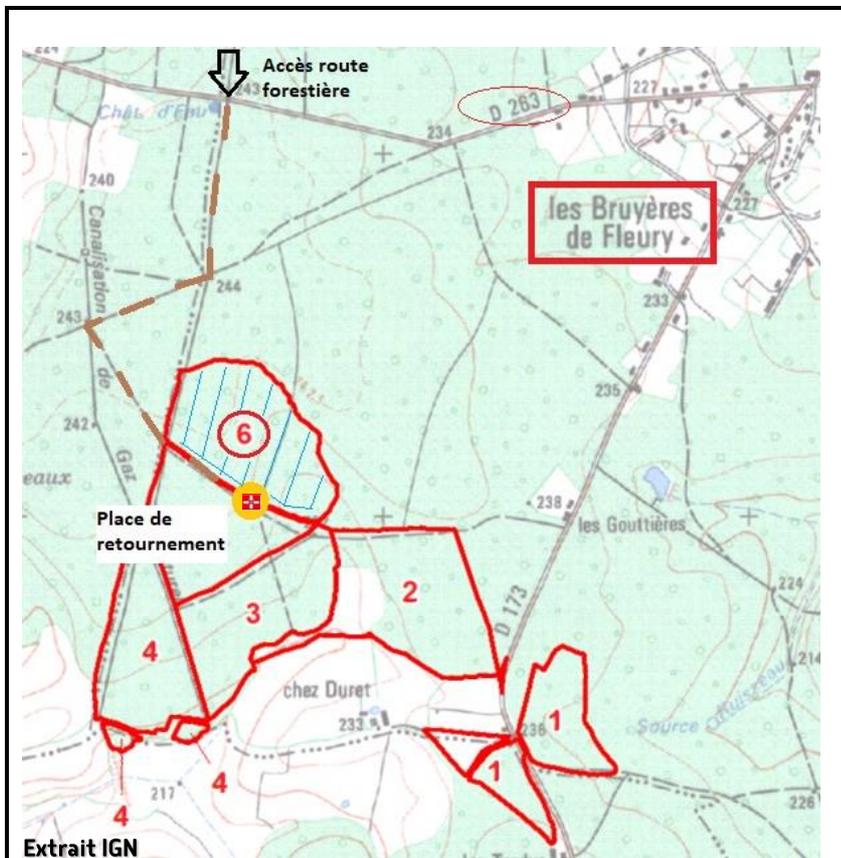
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

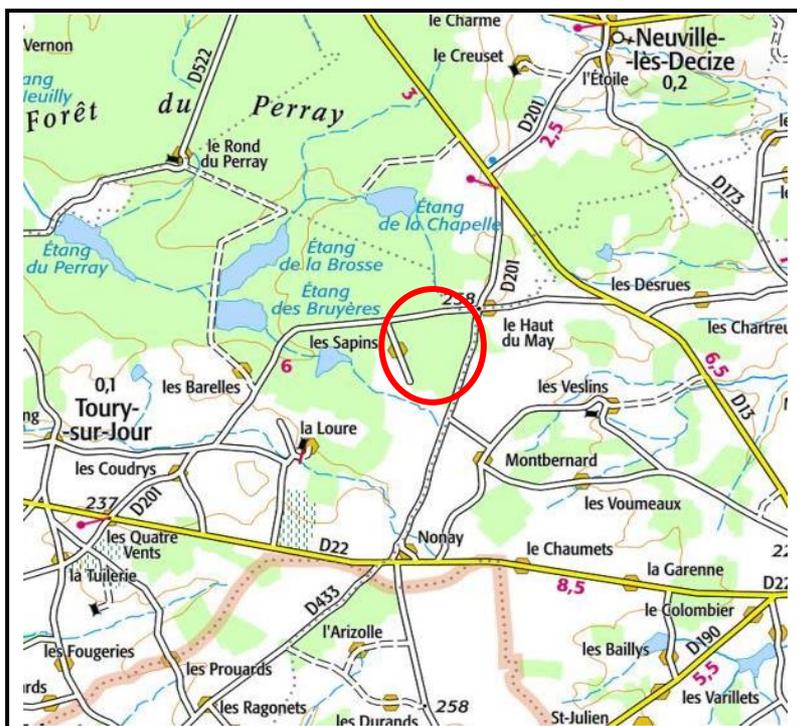
L’acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Forêt de Bon Bernard - P 3-6 et 1



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288

Département : Nièvre (58).

Commune : Toury sur Jour.

Nom de la forêt : Forêt de Bon Bernard.

Parcelles forestières : 3-6 et 1 (Réf. PSG).

Surface : 30 ha 16.

Nature de la coupe : Amélioration et coupe rase.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	188,96 m ³
Volume moyen :	0,89 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FV PATRIMOINE

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	230	Volume
3	134 Chênes	17	33	32	19	16	4	7	4		1		1	119,72 m ³
6	29 Chênes	5	7	4	5	2	3	3						25,66 m ³
6 CR	23 Chênes	2	3	5	3		6	2	1	1				23,44 m ³
1 CR	24 Chênes	2	6	7	4	2	1		2					20,14 m ³
TOTAL	210 Chênes	26	49	48	31	20	14	12	7	1	1		1	188,96 m³
	dont gélifs			1	1				1					
	dont secs					2		1						
	dont chablis					1	1							

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.74127°/Longitude 3.28978°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt :

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

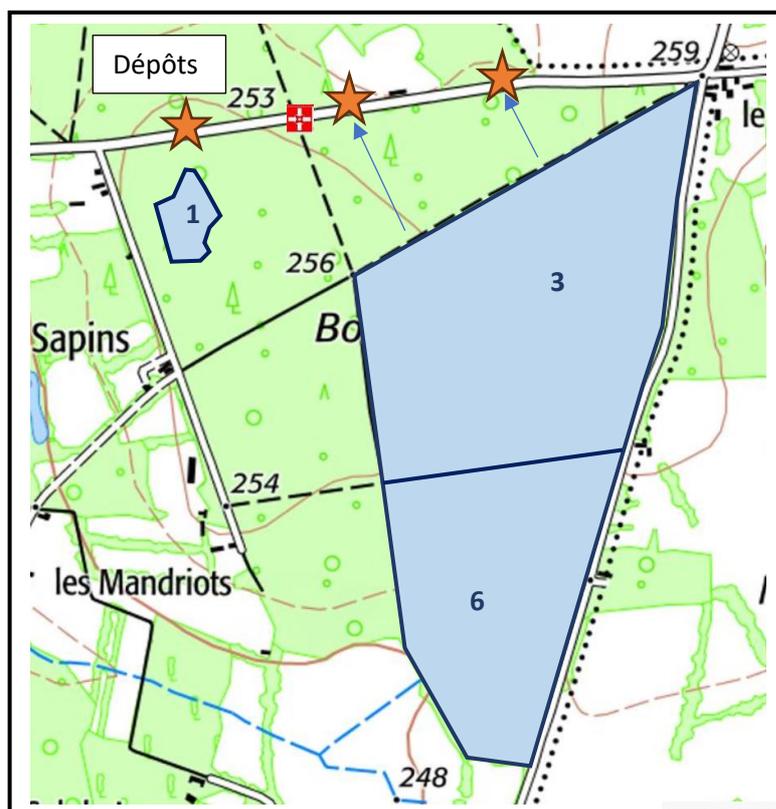
15 octobre 2026.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur :

La caution :



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2006
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GF DE CHABET
NIEVRE (58)
AZY-LE-VIF
CHABET

NON
CHÊNES
Coupe d'amélioration
Cerclage Strong rouge + flashis corps + pied

38ha 52a 00ca
M2(193 t) M3(236 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués

Expert Forestier



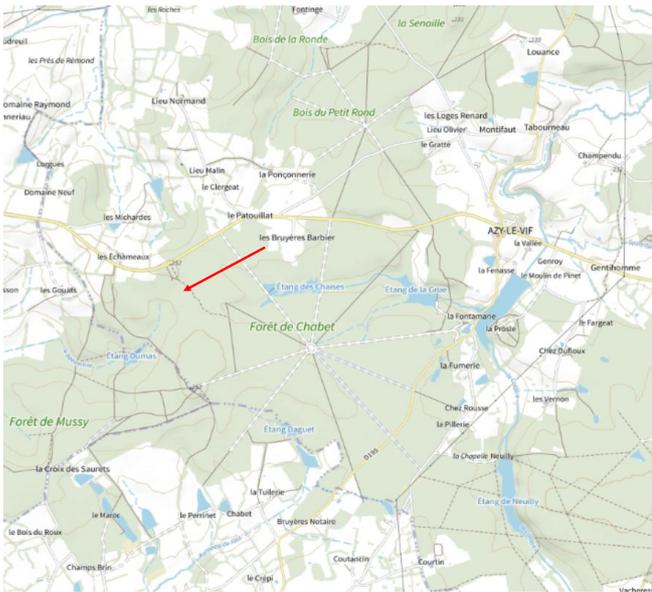
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032

Contact / visite

Pascal Cottet
Tel : 652193503



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
429	498	1,2
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	4	19	37	38	24	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125	158	1,3
Chênes brogneux	-	-	-	-	13	77	90	55	24	5	2	1	-	-	-	-	-	-	-	267	298	1,1
Chênes gélifs	-	-	-	-	3	4	4	3	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	22	1,2
Chênes secs	-	-	-	-	1	6	4	6	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	20	1,1
Total BO	-	-	-	-	21	106	135	102	52	10	2	1	-	-	-	-	-	-	-	429	498	1,2

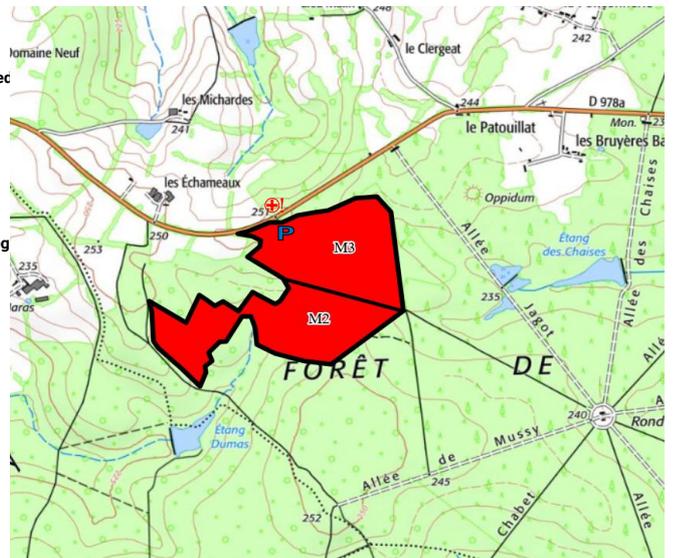
CONDITIONS PARTICULIERES

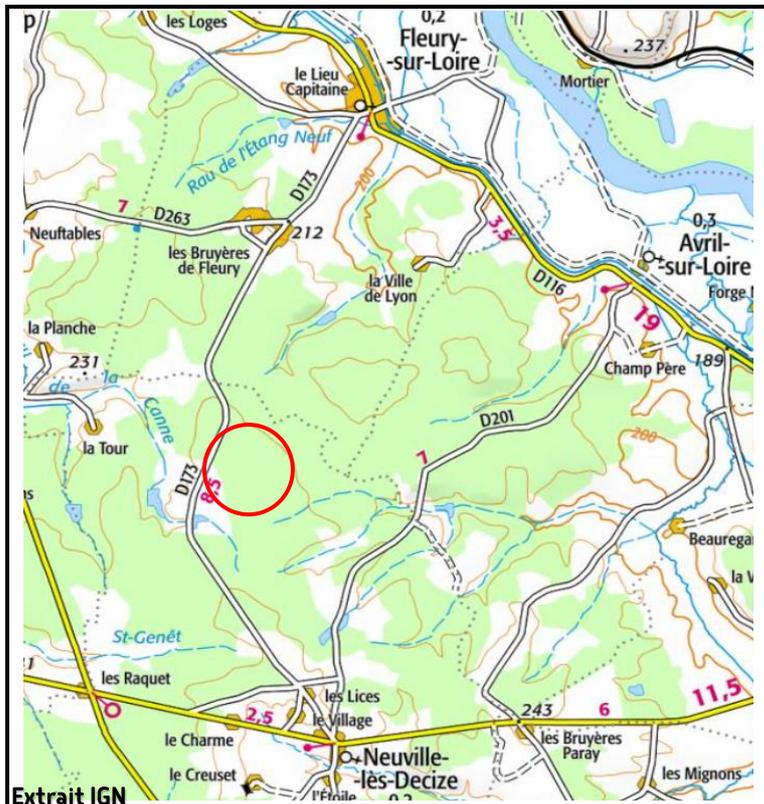
TVA
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dég
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **Ⓡ** N°PRS (46.782313 , 3.18811)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
SIGNATURE DE L'ACQUEUREUR





Département : Nièvre (58).
Commune : Fleury-sur-Loire.
Nom de la forêt : Forêt des Tardys.
Parcelles forestières : 6 (Réf. PSG).
Surface : 12 ha 84.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	225,00 m ³
Volume moyen :	1,54 m ³

Marquages : Martelé au corps et au pied, cerclé à la peinture verte.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	vol. présumé (m ³)
146 Chênes	1	5	19	25	22	25	23	10	9	5	2	225 m ³
dont gélifs		1			1							
dont sec			1									

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité Conseillé :
Latitude 46.80103° / Longitude 3.298075°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Les zones de régénération sont à préserver.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

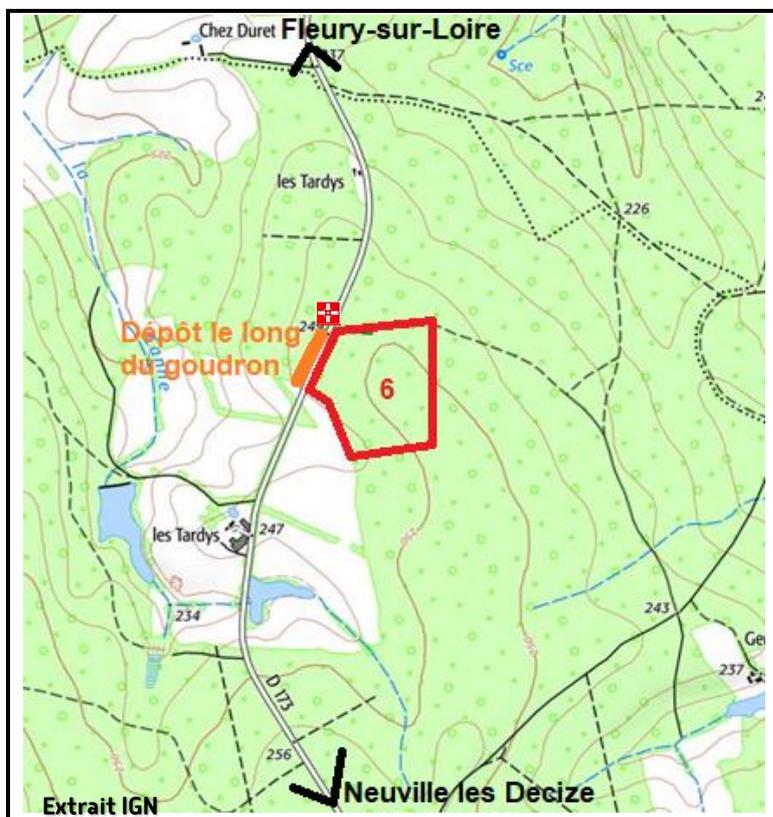
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Challuy.
Nom de la forêt : Bois de Saincaize.
Parcelles Cadastreales : B 514-515.
Surface : 11 ha 66.
Nature de la coupe : Amélioration et Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	131,05 m ³
Volume moyen :	0,94 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
Propriétaire : Monsieur Daniel DAMON.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	Volume
B 514-515	139 Chênes	2	15	26	26	21	20	14	6	7	2	131,05 m ³
	vol. présumé (m ³)	24,7			63,1			38,9			4,4	
	dont secs		7	8	6	1	6	3	1	1		

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46,91426°/Longitude 3,13655°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec par les cloisonnements ;

Place de dépôt : Sur la place de dépôt, le long de la route forestière.

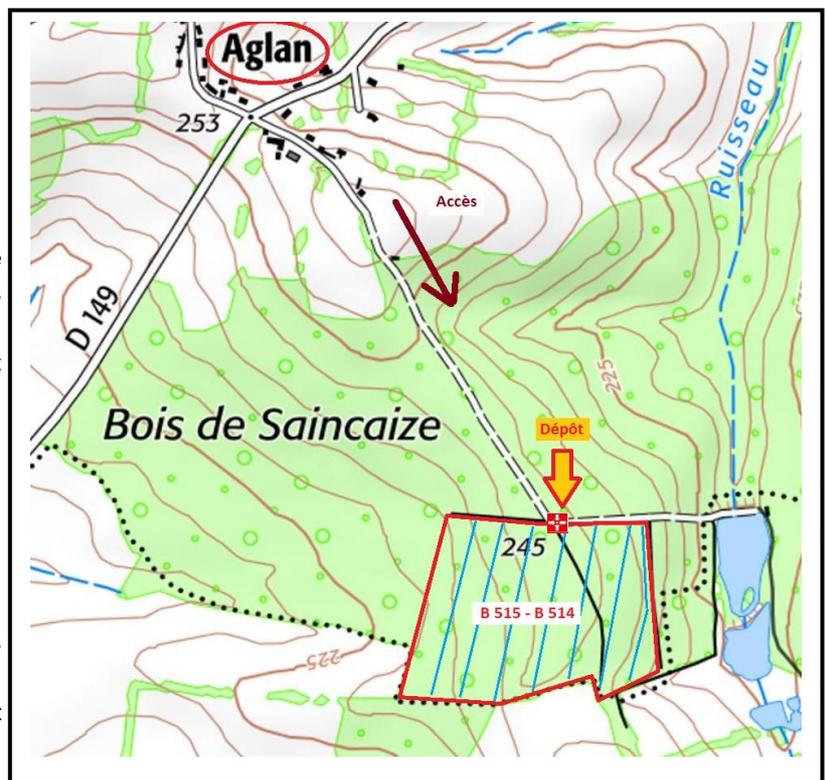
Délai d'exploitation : 15 octobre 2026.

Date d'enlèvement des produits : 15 juillet 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Cautiion bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si cautiion permanente.



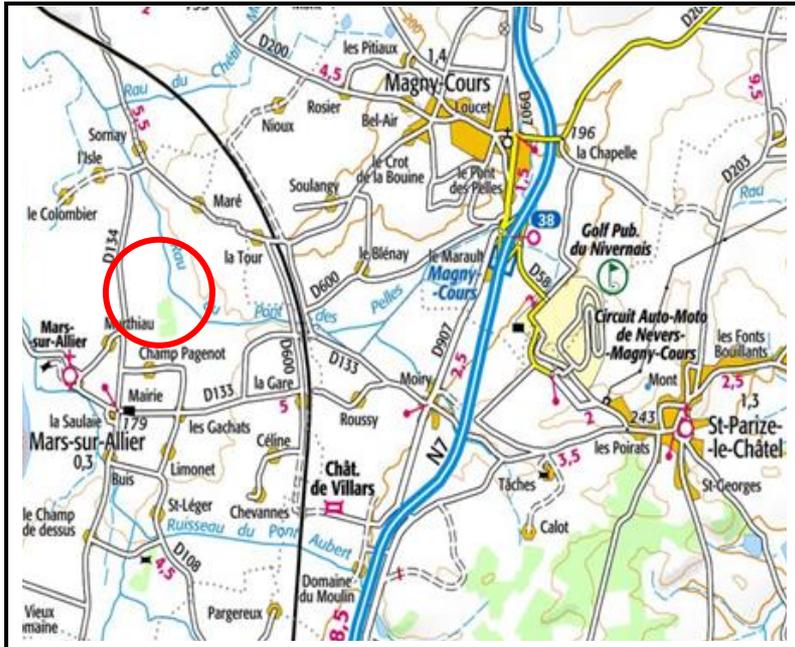
Extrait IGN

Prix :

L'acquéreur :

La cautiion :





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Mars-sur-Allier.
Nom de la forêt : La Roche.
Parcelles Cadastreales : A 376.
Surface : 2 ha 58.
Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	81,93 m ³
Volume moyen :	1,71 m ³

Marquages : ceinturés à la peinture rose et un flashi à la racine portant l’empreinte du marteau de l’expert.
Réserves : Tout arbre non martelé.
Propriétaire : Monsieur DAMON Daniel.
Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
48 Chênes	1	5	3	9	6	6	5	7	3	3	81,93 m ³
vol. présumé (m ³)	0,6	19,5			30,3			31,6			
dont secs		1	1	1		1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 46.869869°/Longitude 3.087201°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage et débardage : sur sol sec avant le 30 septembre 2025. Câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flashi.

Place de dépôt : voir plan ; Toutes les démarches administratives pour les itinéraires de débardage et place de dépôt ont été prises et seront annexées au contrat.

Délai d’exploitation : 30 septembre 2025.

Date d’enlèvement des produits : 15 novembre 2025.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

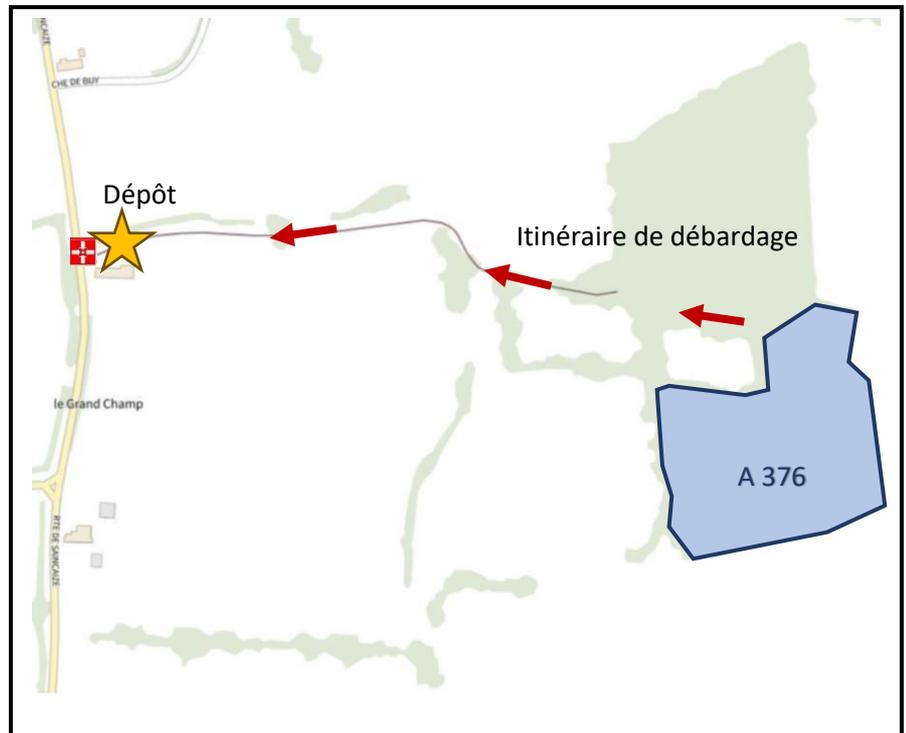
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L’acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE
CHER (18)
BENGY-SUR-CRAON
BENGY
PEFC 10-21-6/1667
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(8,5962ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied

8ha 59a 62ca
01(75 t) 09(3 t)
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués



Expert Forestier



Responsable cubage
/ Contact visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Mob: 0665638032

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
78	114	1,5
B.I. =		0 st

VOLUME BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

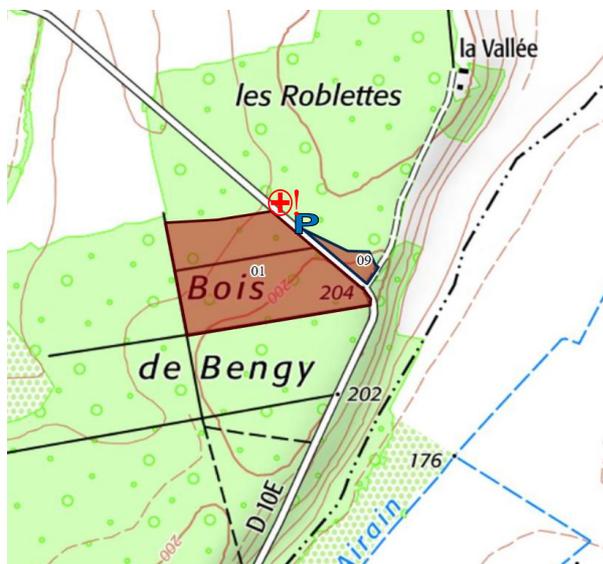
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	-	4	3	7	8	7	4	-	1	-	-	-	-	-	-	34	57	1,7
Chênes brogneux	-	-	-	-	1	6	11	11	8	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	42	54	1,3
Chênes secs	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,7
Total BO	-	-	-	-	1	10	14	18	17	12	5	-	1	-	-	-	-	-	-	78	114	1,5

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujéti FR 65 830014015
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles

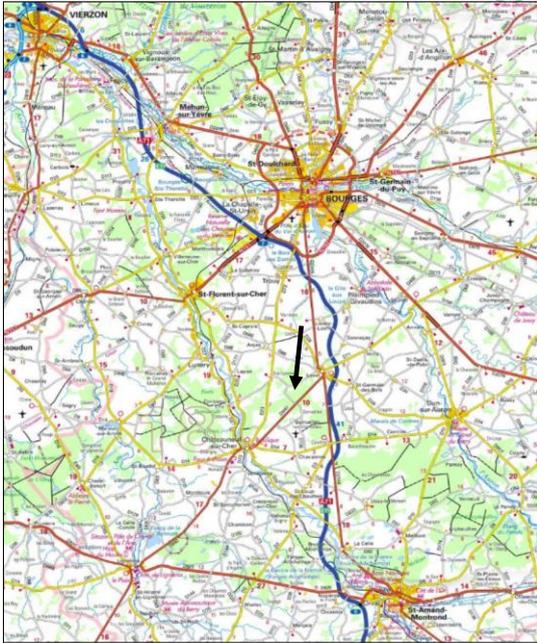
Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF (46.9849215, 2.7760391)



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



Vente de Châtillon en Bazois du 6 juin 2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire GFF MAIF FORÊTS
Département CHER (18)
Commune LEVET
Forêt SERRUELLES (BOIS DE)
Ecocertification PEFC n° 10-21-6/2292
Labelisation NON
Essence principale CHÊNES
Nature de la coupe Amélioration/Eclaircie(37,81ha)
Marquage BO Cerclage Strong rouge & 1 flashis pied
Marquage BI non objet
Surface 37ha 81a 00ca
Parcelle(s) n° 11(125 t) 15(208 t)
Code cadenas aucun cadenas
Limites Chemins
Réserves Tout ce qui n'est pas cerclé en rouge

Expert Forestier Antoine Quelet Expert forestier
Agence Boulogne
39 rue Fessart 92100 Boulogne
Tel: 0146054963 Mob: 0631450584
a.quelet@racines.com

Responsable cubage Quentin Merceron Ingénieur forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0610143425

Contact / visite

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
333	498	1,5
B.I. =		0 st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.	
Chêne sain					5	19	35	55	30	31	7	8	1	1							192	308	1,6
Chêne brogneux					6	25	40	31	10	10	6		1								129	167	1,3
Chêne gélif									1	2	1	1									5	12	2,3
Chêne sec						2	3	0		1	1										7	12	1,7
Total BO					11	44	77	89	41	43	15	10	2	1							333	498	1,5

Dont 1 arbre chablis

	11		15		TOTAL	
	eff	vol	eff	vol	eff	vol
Chêne	125	171	208	327	333	498

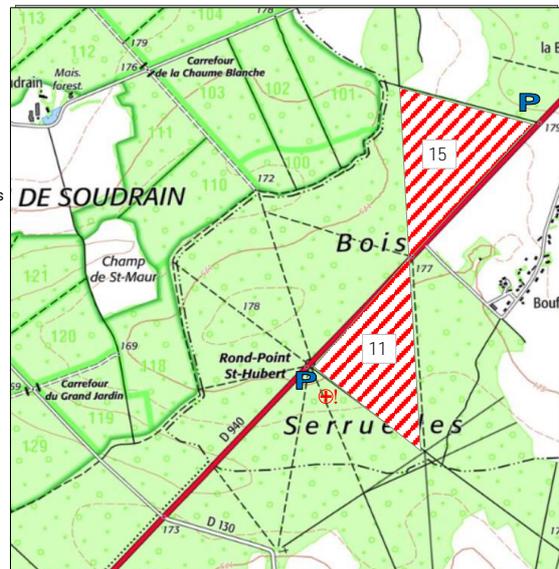
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR05843371477
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 5 000€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations
Abattage dans les emprises des parcelles
Présence d'un marteloscope dans la parcelle 15, ne pas endommager les arbres marqués en bleu
Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation
Place de dépôt Sur les places de dépôt en bordure de parcelle
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF 46° 54' 9" N / 2° 23' 3" E

Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vente EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

GFF FRANCE VALLEY FORTUNE XII
ALLIER (03)
GENNETINES
LE BREUIL
PEFC 10-21-3/7960
NON
CHÊNES CHÊNES ROUGES D'AMÉRIQUE
Eclaircie
Cerclage Strong rouge + 1 flashis corps + pied



Expert Forestier
Agence Alluy
Responsable cubage
Contact / visite

Benjamin GOUTORBE Expert Forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Racines

Benjamin GOUTORBE Expert Forestier

Benoist Guyet
Tel: 0689935324

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
119	169	1,4
B.I. =		0 st

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	2	4	9	4	3	3	-	-	-	1	-	-	-	-	27	43	1,6
Chênes brogneux	-	-	-	-	2	9	20	23	16	6	3	-	1	1	-	-	-	-	-	81	111	1,4
Chênes gélifs	-	-	-	-	1	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	1,2
Chênes secs	-	-	-	-	-	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	6	1,2
Chênes rouges d'Ar	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	5	2,7
Total BO	-	-	-	-	3	12	28	33	23	10	6	-	2	1	1	-	-	-	-	119	169	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 28 821313814
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera déduite de la facture et réglée par l'acheteur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique limitée
PRSF **+** N°PRSF 46.659116 , 3.379716

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA : oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
ALLIER (03)
BEAULON
CHASSELLANDIN
PEFC 10-21-3/5388
NON
CHÊNES
Amélioration/Eclaircie(12ha)
Cerclage Strong rouge & 1 flashis corps + pied



Expert Forestier



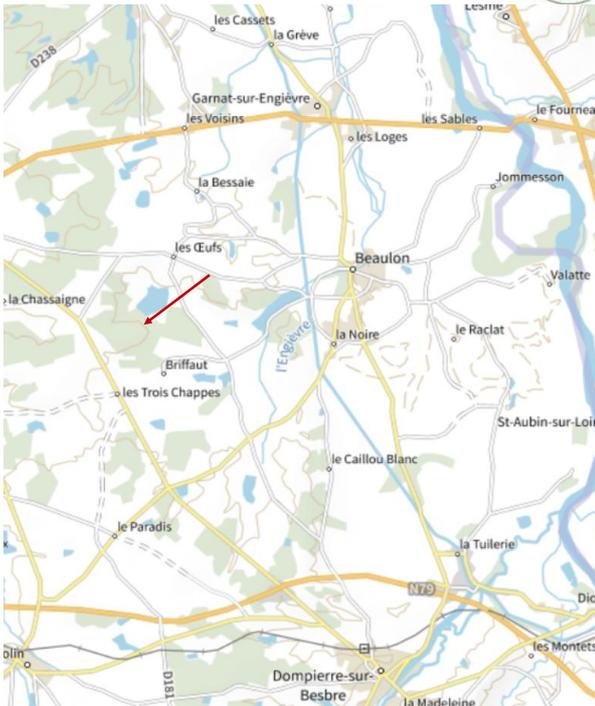
Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Bourgogne
310 rue des heurtras - 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Responsable cubage

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032

Contact / visite

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
125	157	1,3
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

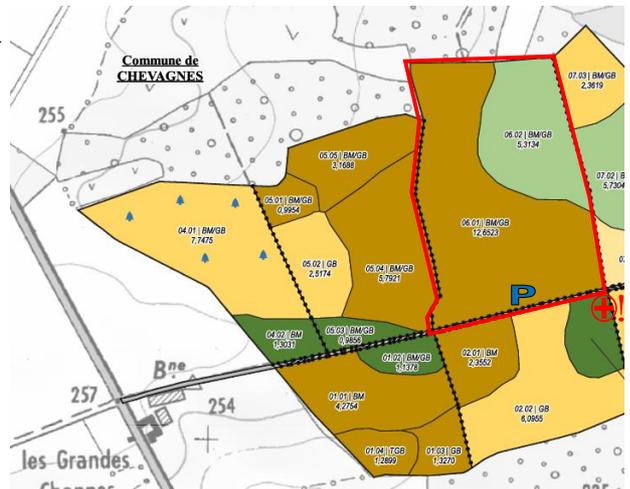
ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	1	5	3	9	11	7	2	1	-	1	-	-	-	-	-	40	53	1,3
Chênes brogneux	-	-	-	-	-	8	21	8	13	4	4	3	-	1	-	-	-	-	-	62	75	1,2
Chênes gélifs	-	-	-	-	-	3	6	3	4	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	19	22	1,2
Chênes secs	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	1,3
Hêtres branchus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2	5	2,6
Total BO	-	-	-	-	1	17	30	20	28	13	8	4	2	2	-	-	-	-	-	125	157	1,3

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO est réglée par le vendeur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF ☎ 46.588818, 3.613297



Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
SAONE ET LOIRE (71)
RIGNY SUR ARROUX
RIGNY SUR ARROUX
PEFC 10-21-1/1604
NON
CHÊNES HÊTRES
Coupe rase
Croix rouge
/
17ha 66a 00ca
2
RAS
Celles des parcelles & des peuplements
Les arbres non marqués



Expert Forestier



Responsable cubage

Contact / visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence Alluy
310 rue des Heurtras 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com
Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75
Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75



Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
1 038	888	0,9
B.I. = 0 st		

Volume BO donné en diamètre - Tarifs: Chaud14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	4	9	14	11	19	13	10	6	2	-	-	-	-	-	-	-	88	109	1,2
Chênes brogneux	-	-	-	209	247	112	93	83	50	25	11	5	1	-	-	-	-	-	-	836	654	0,8
Chênes gélifs	-	-	-	1	16	19	25	20	10	7	6	-	-	-	-	-	-	-	-	104	113	1,1
Chênes secs	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	0,6
Hêtres sains	-	-	-	-	-	1	2	1	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	7	9	1,2
Total BO	-	-	-	214	274	146	132	123	74	43	23	8	1	-	-	-	-	-	-	1 038	888	0,9

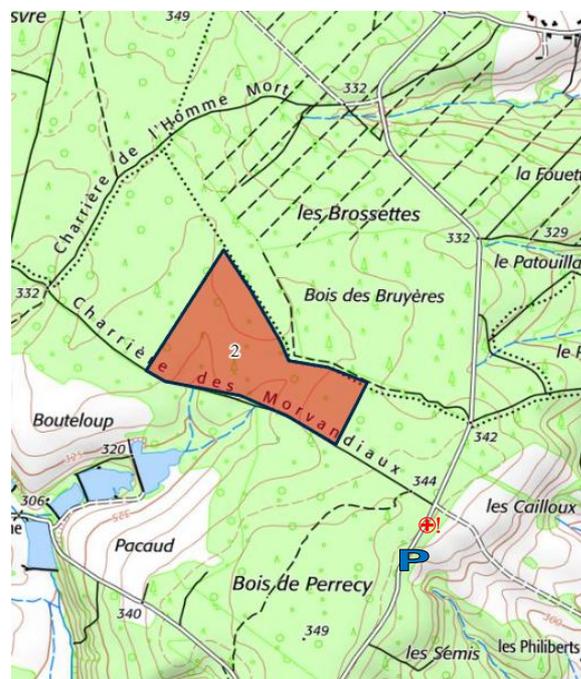
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500€ ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt En bordure de route forestière
Délai d'exploitation Avant le 31 août 2025
Délai d'enlèvement Avant le 31 août 2025
Couverture téléphonique Bonne
PRSF N°PRSF (46.570518 , 3.997623)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"

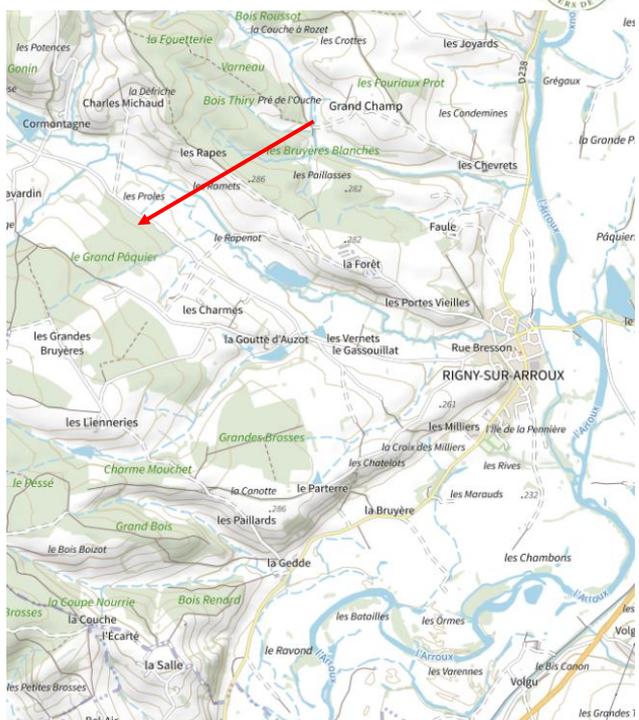


VENTE DE CHATILLON-EN-BAZOIS DU 06/06/2025
Nature de la vent EN BLOC SUR PIED



Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
SAONE ET LOIRE (71)
RIGNY SUR ARROUX
RIGNY SUR ARROUX
PEFC 10-21-1/1604
NON
CHÊNES
Coupe rase(33,231ha)
Croix Strong rouge & 1 flashis corps + pied



Expert Forestier



Responsable cubage

Contact / visite

Benjamin Goutorbe Expert forestier
Agence BOURGOGNE
310 rue des heurtras, 58110 Alluy
Tel: 0146054963 Mob: 0665638032
b.goutorbe@racines.com

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75

Christian Berland
Tel: 06 80 20 20 75

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
253	293	1,2
B.I. = 0		st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaudé14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chênes sains	-	-	-	-	3	8	11	10	4	16	4	4	-	-	-	-	-	-	-	60	91	1,5
Chênes brogneux	-	-	-	20	28	19	29	27	13	15	-	1	2	-	-	-	-	-	-	154	158	1,0
Chênes gélifs	-	-	-	3	1	4	1	2	4	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	18	21	1,2
Hêtres sains	-	-	-	1	4	2	3	4	-	5	-	-	2	-	-	-	-	-	-	21	23	1,1
Total BO	-	-	-	24	36	33	44	43	21	37	6	5	4	-	-	-	-	-	-	253	293	1,2

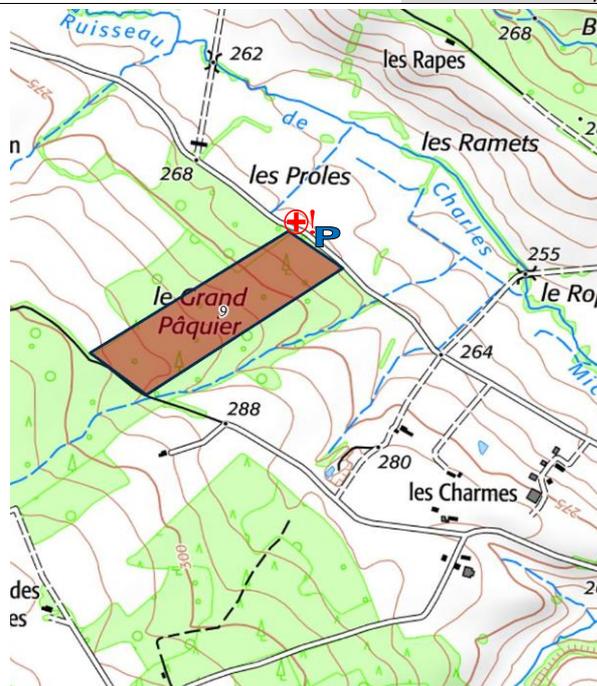
CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 4 500 € ou caution permanente
C.V.O La CVO sera réglée par le vendeur
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt Voir Carte
Délai d'exploitation Avant le 31 août 2025
Délai d'enlèvement Avant le 31 août 2025
Couverture téléphonique Bonne
PRSF **+** N°PRF (46.5400776, 3.9955164)

Prix de vente ht €
Vente exonérée de TVA: oui non
précédée de la mention "Lu et approuvé"



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORETS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre

la FÉDÉRATION NATIONALE du BOIS et les EXPERTS FORESTIERS de FRANCE)

et mis à jour à effet du 1er avril 2016, du 10 octobre 2020 et le 26 février 2025

1 DEFINITIONS

Acquéreur : acheteur du lot de bois ayant la qualité de cocontractant du Vendeur ;

Caution : garantie d'engagement au profit de l'Acquéreur par une banque ou un organisme financier de cautionnement étant précisé que l'Acquéreur souscrit deux types de cautions :

- a) La garantie des paiements à échéance (billet à ordre, virement,)
- b) La garantie de bonne exécution du contrat de vente ;

Expert Forestier : membre des Experts Forestiers de France, mandaté par le Vendeur pour la vente du lot de bois ;

Lots de bois : ensemble des produits forestiers, objets de la vente ;

Vendeur : propriétaire du lot de bois mis à la vente au bénéfice de l'Acquéreur.

2 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat qui régit les relations entre les parties est constitué des documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur décroissante :

- Contrat de vente de bois
- Conditions particulières rendues opposables pour chaque vente
- Fiche de vente
- Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
- Le cas échéant, acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat
- Facture
- Permis d'exploiter
- Attestation de certification et son cahier des charges applicable
- Main levée de l'Acquéreur

En cas de contradiction entre des dispositions de documents différents, en ce compris les éventuelles annexes, il est expressément convenu entre les Parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de divergence d'interprétation les parties feront appel à un tiers expert amiable.

Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
- ou, à défaut, article par article.

Le présent contrat remplace toutes les conventions orales et écrites qui auraient pu être conclues antérieurement entre les Parties et prévaut dans tous ses éléments sur toutes conditions générales de vente ou d'achat des Parties.

3 CONDITIONS DE LA VENTE

3.0

Fiche de vente : Les éléments figurant dans la fiche de vente conclue entre le Vendeur et l'Acquéreur sont considérés comme essentiels et donc déterminants du consentement de l'Acquéreur sans lequel il n'aurait pas accepté de soumissionner. Par conséquent ces éléments essentiels ne pourront faire l'objet d'aucune modification à la suite de

la conclusion de la vente, sauf accord préalable et écrit de l'Acquéreur.

3.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, et de vices apparents ou cachés. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 25 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'Expert Forestier dans le mois suivant l'abattage et avant toutes opérations de débardage. Par le seul fait de sa demande, l'Acquéreur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le Vendeur remboursera l'Acquéreur de la différence de matière entre la vente et la réalité constatée Acquéreur sans formalité contentieuse et sans frais.

3.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'Expert Forestier ou à la peinture dont l'inventaire est annexé dans la fiche de vente. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières de la fiche de vente précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le Vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

3.3

La fiche de vente de chaque lot de bois mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

3.4

L'Acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son Vendeur avec consentement préalable du Vendeur qui devra s'assurer de la reprise de garantie de bonne fin et reste responsable dans les conditions ci-après.

3.5

Le Vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'Acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le Vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'Acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation...).

3.6

Dans le cadre de la vente, le transfert de propriété des bois au profit de l'acquéreur et des risques afférents, notamment les risques de dépréciation, destruction et de vol, s'effectuent lors de la formation du contrat, c'est-à-dire dès le prononcé de la vente, dès la notification de l'offre ou dès l'échange des consentements dans le cadre de ventes de gré à gré, et ce conformément à l'article 1583 du code civil.

En cas de dégâts tempête et/ou incendie impactant plus de 10% du volume des bois vendus, avant la délivrance du permis d'exploiter, ou au plus tard dans les 30 jours de la vente, les parties conviennent de se réunir pour une nouvelle négociation.

Toutefois, l'exploitation des bois ne pourra commencer qu'après la délivrance du permis d'exploiter qui fait entrer l'Acquéreur en possession des bois au sens de l'article 1604 du code civil et marque le point de départ de sa responsabilité prévue à l'article L.213-17 du code forestier.

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Toute référence ou citation même partielle relative à ce document qui a fait l'objet d'un accord entre les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE et la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS, devra obligatoirement mentionner son origine en indiquant "Experts forestiers de France-FNB ».

4 CERTIFICATION

L'Acquéreur s'engage, dans les forêts où la fiche de vente qui mentionne l'adhésion du propriétaire à un système de certification, à respecter le cahier des charges correspondant.

5 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

5.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant dans la fiche de vente peuvent y déroger.

5.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de la fiche de vente de chaque lot. A défaut les modalités suivantes seront appliquées :

- Soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- Soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- Soit en 3 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- Soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- Soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180 jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

5.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le Vendeur ou son représentant adresse à l'Acquéreur un contrat signé et/ou une facture si le Vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 5.9.

Dans le délai de dix jours de l'envoi du contrat ou de la facture, l'Acquéreur doit lui remettre le montant du prix payable comptant, par chèque ou virement émis au nom du Vendeur, avec copie de l'ordre de virement adressé au Vendeur ou son représentant.

Les coordonnées bancaires seront vérifiées par l'Acquéreur auprès de l'expert forestier pour se prémunir de toute fraude éventuelle.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'Acquéreur fait parvenir au Vendeur ou son représentant :

- Les billets à ordre ou les virements correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des conditions particulières de la fiche de vente de chaque article.
 - o Dans le cas de règlements par billets à ordre : ils sont revêtus de la signature de l'Acquéreur et comportent l'aval de la Caution bancaire ou, après accord du Vendeur, celui d'une société de caution mutuelle.
 - o Dans le cas où l'Acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une Caution bancaire garantissant les paiements à échéance, et fournira une copie de l'ordre de virement au Vendeur ou son représentant.
- La fiche de vente, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa Caution, précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la Caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document. A défaut, l'Acquéreur fera parvenir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat.
- Une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat, à l'exception des ventes de coupes de bois effectuées par le biais de la plate-forme EFF puisque l'inscription sur le site nécessite la fourniture de ce document.

Dans l'éventualité où l'Acquéreur est en mesure de fournir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution de contrat par Experts Forestiers de France et la Fédération Nationale du Bois, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la Caution.

5.4

Lorsque l'Acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du Vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal (appliqué

proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au Vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 5.3 du 5/ (Caution, attestation d'assurance).

5.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'Expert Forestier à l'Acquéreur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'Acquéreur.

5.6

En tout état de cause, faute par l'Acquéreur et sa Caution de satisfaire aux présentes obligations notamment relatives au paiement du prix, à la souscription d'un acte de cautionnement et l'envoi des documents précités dans les délais prescrits ci-dessus, le Vendeur a la faculté de procéder à la résolution contractuelle de la vente, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'Acquéreur et à sa Caution et à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'Acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le Vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

5.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'Acquéreur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du Vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

5.8

La Caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

5.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'Acquéreur :

- Dans le cas où le Vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- Dans le cas où le Vendeur a opté pour l'assujettissement, l'Acquéreur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de vente, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le Vendeur.

5.10

Le Vendeur pourra demander à l'Acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'Acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

6 EXPLOITATION - DÉBARDAGE

6.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'Acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'Acquéreur avertit le Vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

6.2

L'Acquéreur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le Vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'Acquéreur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'Acquéreur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant

l'exploitation des produits accidentels.

6.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières de la fiche de vente précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le Vendeur se réserve les houppiers, une clause spéciale doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'Acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le Vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

6.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

6.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage...) peut être imposée sous la responsabilité de l'Acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'Acquéreur.

6.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'Acquéreur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

6.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

6.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

6.9

Le Vendeur doit assurer à l'Acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'Acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le Vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'Acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

6.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du Vendeur, les conditions particulières de la fiche de vente le mentionneront. L'Expert Forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Il signifiera par mail à l'Acquéreur la suspension des opérations puis l'autorisation de reprise. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'Acquéreur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

6.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la fiche de vente si l'enlèvement suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie à la date de la vente. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'Acquéreur sous sa seule responsabilité.

6.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

6.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

6.14

L'Acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

6.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'Acquéreur paiera au Vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'Expert Forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du Vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

6.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'Acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

6.17

Sauf cas de force majeure, l'Acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et le débardage des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au Vendeur lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'Acquéreur est tenu d'en avertir le Vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 8.1 et 8.2 deviendront applicables.

7 DÉLAIS - RECOLEMENT

7.1 Conditions générales de délais

L'exploitation, le débardage et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières de la fiche de vente applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche de vente d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du Vendeur, celui-ci le notifie à l'Acquéreur par écrit. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

7.2 Prorogation de délais

Une prorogation peut être accordée à l'Acquéreur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier recommandé, recommandé électronique, ou par mail. Il appartient à l'Acquéreur de s'assurer de la bonne réception du mail. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2% par mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 % par mois
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 % par mois

Exemple : 7 mois de retard : $3 \times 0,2\% + 2 \times 1\% + 2 \times 4\%$ soit au total 10.6%

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le Vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche de vente pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'Acquéreur.

7.3 Dépassement de délai initial ou proroge

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'Acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par recommandé électronique, restée sans effet, à verser au Vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le Vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du Vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

7.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au Vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières de la fiche de vente.

7.5

De convention expresse aux termes du délai de débardage et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation indiquée par l'Expert Forestier. A défaut et après une simple lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le Vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'Acquéreur et de sa Caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

7.6

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa Caution, l'Acquéreur est tenu de notifier au Vendeur ou à l'Expert Forestier, à l'issue du paiement complet du prix, la fin de ses opérations d'exploitation, de débardage et d'enlèvement. A cet effet, l'Acquéreur envoie un courrier (électronique ou postal) à l'Expert Forestier qui réalise alors un contrôle définitif du respect des dispositions issues du présent cahier des clauses générales. Il appartient à l'acquéreur de s'assurer de la bonne réception du courrier électronique ou postal.

7.7

Après notification par l'Acquéreur dans les termes de l'article 7.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée

avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'Acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 7.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'Acquéreur et sa Caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

7.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (7.5 - 7.6 - 7.7) décharge de toute responsabilité pour l'Acquéreur et sa Caution, et sous réserve du respect des obligations issues du présent contrat par l'Acquéreur, le Vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la Caution si elle est requise par l'Acquéreur.

Le silence du Vendeur dans un délai de trente (30) jours vaut acceptation.

8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

8.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'Expert Forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties. La recherche d'une solution amiable n'est pas de nature à empêcher une partie d'agir en référé ou sur requête si les circonstances l'exigent.

8.2

EN CAS D'ECHEC D'UNE SOLUTION DE MEDIATION OU DE RECHERCHE D'UNE AMIABLE COMPOSITION ET, D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, POUR TOUS LES LITIGES POUVANT S'ÉLEVER À L'OCCASION DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE VENTE ET DU CAHIER DES CAUSES GÉNÉRALES, LE TRIBUNAL COMPÉTENT EST CELUI DU LIEU DE LA COUPE OU CELUI DU DÉFENDEUR, AU CHOIX DE LA PARTIE DEMANDERESSE.

8.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Vente de :

date de la vente :

Fiche de vente

Nom du Vendeur :

Cachet et Signature du Vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'Acquéreur :

Cachet et Signature de l'Acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** bancaire de bonne exécution du contrat : Euros

Cachet et Signature de la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Sauf si acte de cautionnement solidaire de bonne exécution du contrat en cours de validité – document à joindre



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

